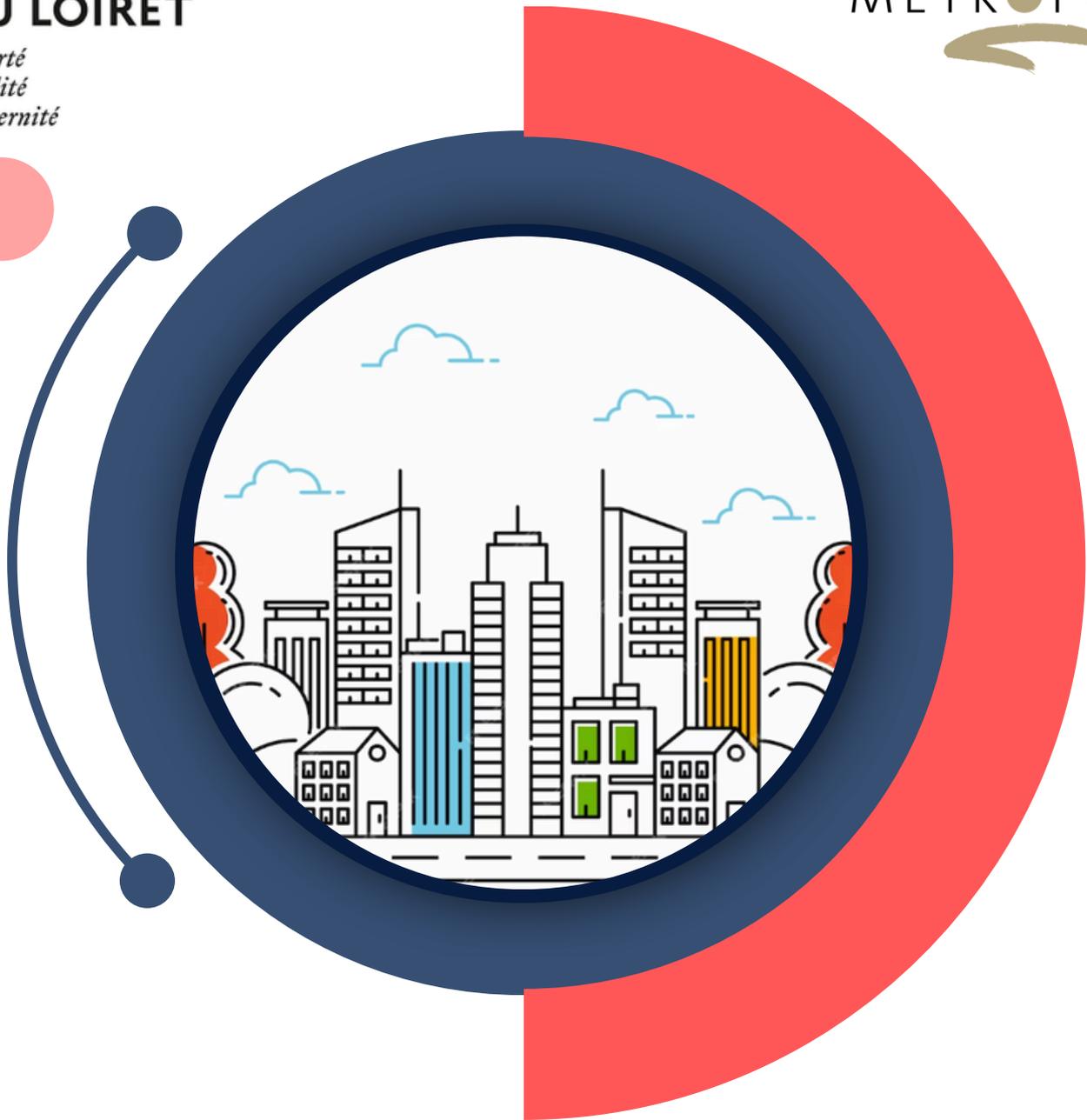




**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ORLÉANS**  
MÉTROPOLÉ



# CONTRAT DE VILLE

## « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

### METROPOLE D'ORLÉANS

# 2024-2030



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



# SOMMAIRE

01.	Avant-propos.....	01
02.	Méthode d'élaboration du Contrat de Ville.....	02
03.	Prise en compte des plans locaux.....	05
04.	La mobilisation des moyens de droit commun.....	06
05.	Le financement des actions au bénéfice des quartiers prioritaires....	07
06.	Les conventions d'abattement TFPB.....	08
07.	Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la métropole...	10
08.	Les orientations générales du Contrat de Ville.....	15
09.	Les orientations par quartiers.....	26
10.	Gouvernance & coordination.....	56
11.	Participation citoyenne.....	57
12.	Evaluation.....	60
13.	Signataires.....	61
14.	Annexes.....	62



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

La politique de la ville est un ensemble de mesures visant à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Cette politique spécifique intervient en complément du droit commun sur les domaines de la vie quotidienne des habitants (emploi, éducation, cadre de vie, accès aux droits, santé,...) au plus près des besoins du territoire.

Elle mobilise des partenaires institutionnels : Etat, collectivités (Métropole, communes, Département, Région), les acteurs de quartiers (bailleurs sociaux, associations, habitants, conseils citoyens...) et les entreprises.

Elle est matérialisée par un document cadre, le Contrat de Ville, qui définit un ensemble de priorités, d'objectifs et d'actions au bénéfice des quartiers prioritaires.

Une première génération de Contrats de Ville, issue de la « loi Lamy » du 14 février 2014, a été mise en œuvre entre 2015 et 2023. A compter de 2024, un nouveau cadre national contractuel de la politique de la ville nommé « Engagements quartiers 2030 » est redéfini avec l'objectif de poursuivre et d'améliorer les efforts réalisés ces dernières années.

Depuis 2014, la métropole d'Orléans compte 10 quartiers prioritaires répartis sur les communes d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de Fleury-les-Aubrais et de Saint-Jean-de-Braye. Ces territoires ont un taux de pauvreté de 45 %, soit trois fois plus élevé que la moyenne de la métropole.

Ce nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » a pour but de définir les orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville sur la métropole et plus particulièrement sur ses 10 quartiers prioritaires pour la période 2024/2030.

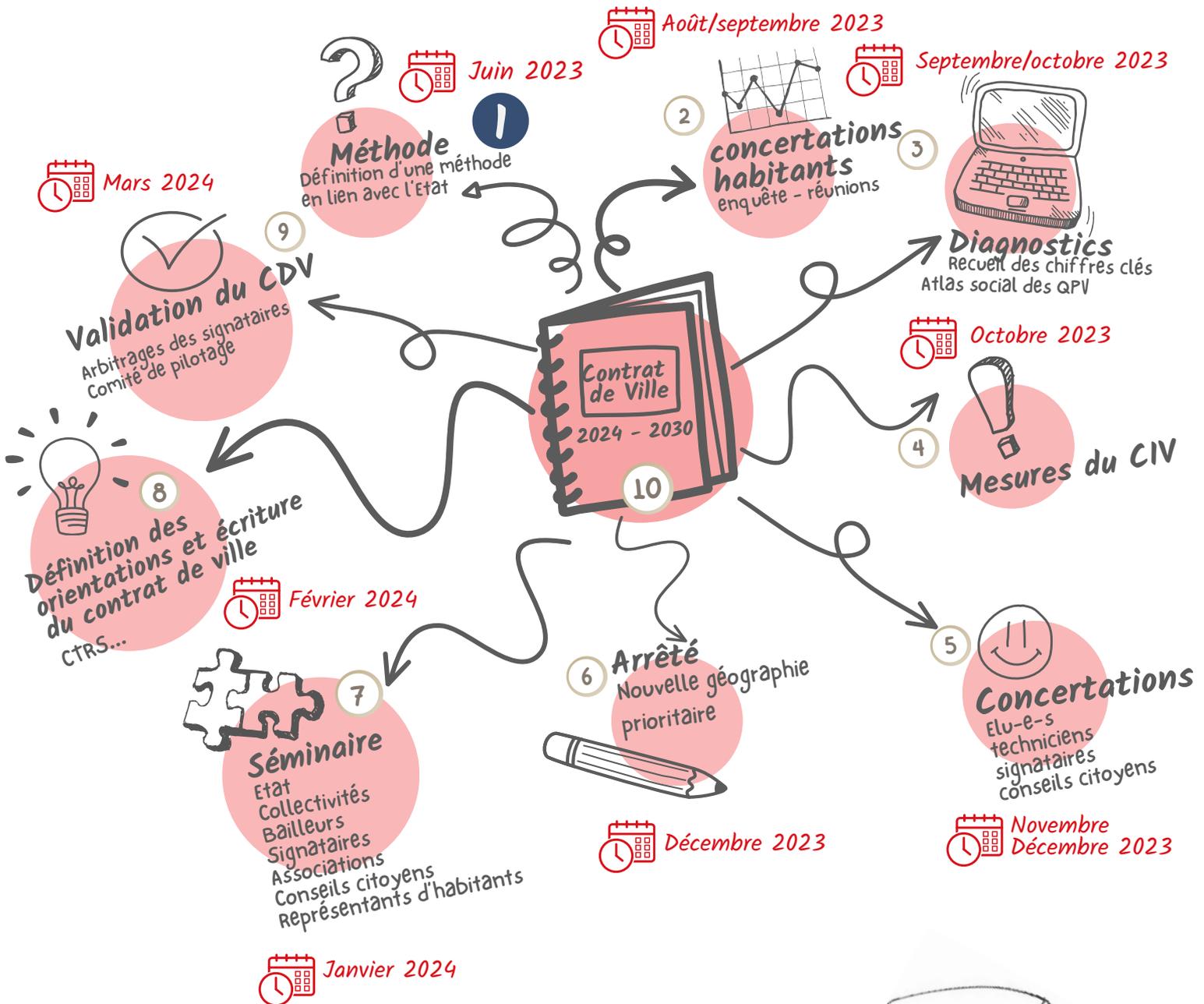
Son élaboration, coordonnée par Orléans Métropole, a fait l'objet d'une préparation en partenariat étroit avec l'Etat et les 4 communes. Elle s'est également appuyée sur une large consultation des habitants, des temps de rencontre partenariaux et un séminaire avec l'ensemble des acteurs locaux de la politique de la ville.

Ce nouveau Contrat de Ville prend en compte les directives de l'Etat et les orientations locales avec un document cadre :

- plus resserré, synthétique et simplifié
- recentré sur un nombre limité d'enjeux locaux, adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire
- avec une géographie prioritaire ajustée sur certains périmètres de quartier
- qui mobilise les moyens de droit commun de l'ensemble des partenaires publics et privés en amont des crédits spécifiques de la politique de la ville
- qui propose des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics

# CONTRAT DE VILLE - "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

## METHODE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE



# CONTRAT DE VILLE - "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030" METHODE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

La construction du nouveau Contrat de Ville 2024/2030 et la définition de ses orientations s'appuient sur :

## **1/ L'évaluation départementale des 5 Contrats de Ville du Loiret**

Elle a été réalisée, sous l'égide de la Préfecture, par le cabinet Ethique et Diversité au second trimestre 2022.

Cette évaluation non exhaustive de 20 pages a été conduite sur la base de déambulations, de rencontres et de réunions avec près de 300 acteurs de la politique de la ville (habitants, élus, bailleurs sociaux, commerçants, associations, professionnels...) du département.

## **2/ La réalisation d'une analyse statistique de la situation des quartiers prioritaires de la métropole**

Ce diagnostic, réalisé par la Direction de projet de la Métropole, prend en compte des données nationales (INSEE et SIG ville), des indicateurs locaux (pôle emploi, CAF...) et des diagnostics territoriaux récents (analyse des besoins sociaux, étude EMOJI de la fondation Orléans...)

## **3/ Une concertation des habitants**

L'Etat a souhaité que les nouveaux Contrats de Ville soient élaborés pour et avec les habitants. Dans ce cadre, via une circulaire de mai 2023, il a été demandé l'organisation d'une concertation citoyenne, au niveau local, via différents formats. Chaque territoire a été invité à une large mobilisation des habitants pour appréhender les priorités au sein des différents quartiers prioritaires.

Au niveau de la métropole, les modalités de cette consultation, mise en place entre août et novembre 2023, ont été définies en lien avec les communes et se sont concrétisées par :

- L'organisation de réunions publiques avec les habitants dans les quartiers prioritaires et en présence des élus
- La diffusion d'un questionnaire

Il a été élaboré sur la base d'un document réalisé par un centre de ressources politique de la ville et travaillé avec les communes pour l'adapter aux réalités locales.

2310 habitants des 10 QPV de la métropole ont été sondés entre août et septembre 2023 avec une répartition définie en fonction du nombre d'habitants de chacun des quartiers.

- Des concertations hors les murs
- Des rencontres avec les conseils citoyens

# CONTRAT DE VILLE - "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

## METHODE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

### 4/ Les rencontres partenariales

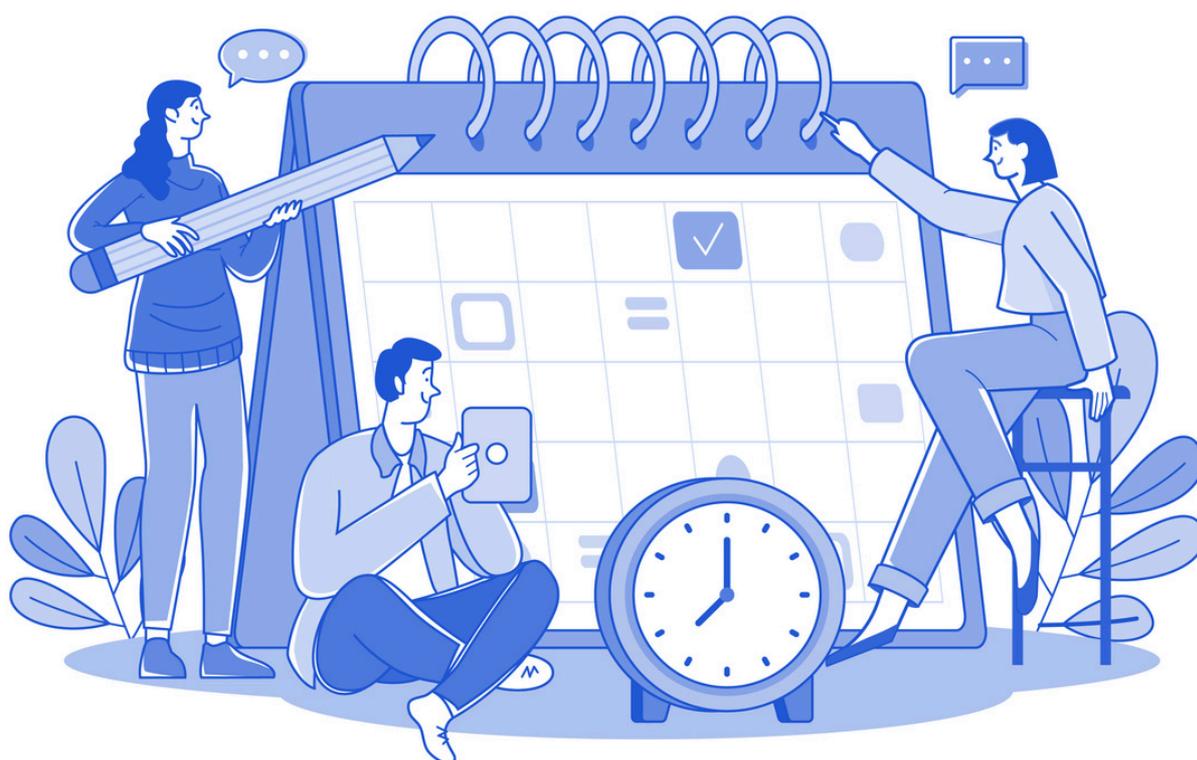
La Direction de projet de la Métropole a organisé des rencontres avec des partenaires institutionnels (élus et techniciens), les bailleurs et des acteurs associatifs. Elles ont permis d'affiner le diagnostic, d'évaluer des orientations du précédent contrat de ville et de faire des préconisations.

Ces échanges ont également permis de s'assurer de la cohérence du futur Contrat de Ville en lien avec les différents plans existants ou à venir comme le préconisent les circulaires du ministère de la ville.

### 5/ Un séminaire de travail :

Organisé le 11 janvier 2024 par la Direction de projet de la Métropole, ce séminaire a réuni plus de 100 participants, acteurs métropolitains de la politique de la ville (Etat, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, associations de proximité, porteurs de projets, conseillers citoyens, habitants...)

Après une présentation de l'analyse statistique des quartiers et des résultats de la concertation citoyenne, des groupes de travail ont été mis en place (emploi, transition écologique, émancipation...). Leur objectif a été de réfléchir et de proposer des orientations en lien avec les constats présentés.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

# CONTRAT DE VILLE - "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

## PRISE EN COMPTE DES PLANS LOCAUX

### La politique de la ville, une démarche intégrée et intégrante

Afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des acteurs et des financements publics, le Contrat de Ville prend en compte les différents plans et schémas inscrits sur le territoire notamment sur les domaines de l'habitat, de la jeunesse, des familles ou de l'insertion :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Le Plan de Déplacement Urbain
- Le programme Local de l'Habitat
- Les conventions de Renouvellement Urbain
- La convention intercommunale d'attribution
- La convention-cadre de la cité éducative
- Les programmes de réussite éducative
- La prévention spécialisée
- Le pacte des solidarités
- Les conventions France services
- La feuille de route France Numérique ensemble
- La dotation politique de la ville

Au fur et à mesure de leur évolution, ces différents documents contractuels devront intégrer les objectifs de la politique de la ville 2024/2030, que ce soit à l'échelle métropolitaine, communale ou à celle des quartiers.

Selon ce même principe, les plans et documents de l'Etat devront être en cohérence avec le contrat de ville.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



## LA MOBILISATION DES MOYENS DE DROIT COMMUN

La mobilisation du droit commun est un principe fondamental de la politique de la ville. Elle consiste à utiliser les politiques publiques de droit commun pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires. Elle vise à garantir l'égalité de traitement et à favoriser l'inclusion sociale des habitants des quartiers prioritaires.

*Etat*

éducation, emploi, police, justice, logement, apprentissage de la langue, santé, lutte contre les discriminations, transition écologique, culture, jeunesse et sport, politique d'intégration des migrants...

*Région*

développement économique, formation professionnelle, lycées, transition écologique...

*Département*

développement économique, solidarités, insertion professionnelle, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée, handicap, numérique...

*Métropole*

emploi et développement économique, transition écologique, déchets, numérique, aménagement urbain, habitat, mobilités...

*Communes*

petite enfance, éducation, jeunesse, vie associative, culture, sports, prévention...

*CAF*

parentalité, petite enfance, centres sociaux, jeunesse...





## LE FINANCEMENT DES ACTIONS AU BÉNÉFICE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville feront appel :

- aux financements de droit commun mobilisés en premier lieu sur les actions fléchées dans le contrat de ville
- à titre subsidiaire aux financements spécifiques de la politique de la ville

Dans le cadre des appels à projets annuels du Contrat de Ville 2024/2030 :

- **Des conventions pluriannuelles** seront mises en place pour certains projets ciblés. Elles pourront concerner:
  - Des projets structurants pour un quartier prioritaire
  - Des projets portés par une association de grande proximité répondant à un besoin spécifique d'un quartier prioritaire
  - Des projets expérimentaux et innovants, nécessitant plusieurs années de mise en œuvre
- **Le renforcement des coopérations** entre associations ou entre partenaires publics et privés intervenant dans le même domaine ou sur un même secteur sera recherché
- **Un volet investissement** pourra également être intégré pour certains projets

Comme le précise la circulaire d'août 2023, des territoires identifiés en "poches de pauvreté" hors QPV pourront se voir allouer une partie des crédits dédiés à la politique de la ville dans la limite de 2.5 % de l'enveloppe départementale dédiée.

Par ailleurs, en matière d'équipements publics, l'Etat pourra mobiliser les dotations de soutien à l'investissement ( DETR, DSIL) et le fonds vert.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

La loi de Finances pour 2015 a institué un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements sociaux en Quartier Prioritaire de la Ville. Cette exonération de la TFPB est rattachée au Contrat de Ville par une convention d'utilisation, co-signée par l'organisme HLM, l'Etat et les collectivités locales (l'EPCI et la commune concernée), qui fixe les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent mettre en œuvre des outils de gestion de proximité, dans l'optique d'atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi par le ministère en charge de la politique de la ville et l'Union Sociale pour l'Habitat. Il sera revu courant 2024. À ce stade, il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier
- la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance
- la gestion des déchets et des encombrants
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement. Cette convention a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité, et identifiera les moyens de gestion de droit commun.

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville et au conseil citoyen les documents justifiant de leurs actions. Les programmes d'actions établis pour chaque quartier prioritaire ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

Des priorités pourront être déterminées en tenant compte de la fongibilité d'un quartier prioritaire à l'autre sur une même commune selon les besoins et l'évolution du contexte pour chaque QPV.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

En effet, les situations sont changeantes et propres à chaque quartier. Elles peuvent évoluer rapidement en fonction des contextes locaux voire nationaux. Le suivi et le bilan de fin d'année devront prendre en compte les adaptations du plan d'action aux nouvelles problématiques qui seraient identifiées.

Les contreparties de la TFPB se font en articulation avec le contrat de ville et le Plan Stratégique Patrimonial du bailleur. C'est un outil qui contribue à redonner de l'attractivité aux territoires.

La durée des nouvelles conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB sera alignée sur celle du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ». Ces conventions précisent les modalités de coordination des interventions des bailleurs sociaux avec les autres signataires et partenaires du contrat de ville, les modalités d'évaluation des actions menées ainsi que la part minimale de l'économie fiscale consacrée aux différents axes d'intervention. Elles sont présentées et évaluées chaque année dans le cadre de la rencontre annuelle avec les bailleurs mentionnée supra.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

# LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA MÉTROPOLE

4 villes  
10 Quartiers



Source : données INSEE 2020

# CONTRAT DE VILLE - "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

## LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA MÉTROPOLE

### La géographie prioritaire 2024/2030

La nouvelle géographie prioritaire pour les Contrats de Ville « engagements quartiers 2030 » a été établie sur la base d'une méthodologie similaire à celle établie en 2014 avec des critères identiques :

- Le critère unique de pauvreté (revenu par habitant inférieur à 60 % du revenu médian annuel national de 11 250 euros)
- Un nombre minimal d'habitants fixé à 1000, dans une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants

Les 10 quartiers prioritaires politique de la ville de la métropole sont maintenus par rapport au précédent contrat de ville.

Des extensions à la marge ont été sollicitées, après échanges entre la Préfecture et les communes, sur certains quartiers, afin d'intégrer aux périmètres actuels diverses poches de logements sociaux et équipements structurants (écoles, gymnases...)

### Les quartiers prioritaires de la métropole en quelques chiffres clés

La métropole d'Orléans s'étend sur 335 km<sup>2</sup> comptant ainsi 22 communes et 292 001 habitants. La population totale des quartiers prioritaires de la métropole s'élève à 31 727 habitants. Elle représente 11 % de la population métropolitaine et habite sur une surface de 0.7% de la superficie totale de la métropole.

- **Les 10 quartiers prioritaires « politique de la ville » métropolitain ont un taux de pauvreté de 45 %** contre 15 % pour l'ensemble de la métropole orléanaise soit un taux trois fois plus élevé.
- **Le revenu médian mensuel dans les QPV s'élève à 1151 euros en moyenne**, soit 709 euros de moins que le revenu médian moyen au sein de la métropole (avec un accroissement de l'écart de 41 euros par rapport à 2015)
- Entre 2016 et 2022, **une baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur les quartiers prioritaires métropolitains de 19 %** est constatée contre 6 % sur l'ensemble de la métropole d'Orléans.

*Source : données INSEE 2020  
CAF/Pôle emploi 2022  
Concertation 2023*

# MÉTROPOLE D'ORLÉANS

chiffres clés (suite)

- Une part des emplois précaires de 29% dans les quartiers prioritaires de la métropole contre une moyenne de 19.8% dans le département
- Un taux d'activité des femmes de 60% dans les quartiers prioritaires de la métropole contre 72 % pour l'ensemble de la métropole
- 30% des familles sont monoparentales au sein des quartiers prioritaires contre 17% au sein de la métropole
- Une baisse du nombre d'allocataires de la CAF en situation de monoparentalité sur les 10 quartiers prioritaires, entre 2015 et 2021, de 3 % (augmentation de 9.5% sur la métropole sur la même période)
- 42.6 % de la population des quartiers métropolitains politique de la ville a moins de 25 ans contre 32.9% pour l'ensemble des habitants de la métropole
- 44.5% de la population des quartiers prioritaires est sans diplôme, soit 2,3 fois plus élevé que la moyenne métropolitaine orléanaise. Ce taux est cependant en baisse de 5 points entre 2015 et 2019
- Un indice de fragilité numérique de 5.8 supérieur de 1.5 point dans les quartiers prioritaires par rapport à celui de la métropole (2021). Il révèle la probabilité que sur un territoire donné, une partie significative de la population ciblée se trouve en situation d'exclusion numérique
- 35% des habitants sondés dans le questionnaire de la concertation citoyenne expriment avoir des difficultés pour effectuer des démarches sur internet
- 36% des habitants sondés dans le questionnaire de la concertation citoyenne témoignent avoir été victimes de discrimination



## POPULATION

52%



48%



40%

moins de 25 ans



## REVENU

46%

Taux de pauvreté

1151€

Revenu médian\*



## EMPLOI

52%

Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

77%

Des habitants se sentent en sécurité

80%

Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

44.5%

Non diplômée

31 727

Habitants

423

Equipements

Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation CAF/Pôle emploi 2022

Concertation 2023

\*Revenu médian mensuel par unité de consommation



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

90% La mobilité

84% Vie associative

82% Les écoles

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

56% L'accès à l'emploi

53% Offre de santé

### Autres difficultés exprimées par les habitants dans la concertation



Faire les démarches administratives sur internet



Difficultés financières, précarité



Mieux manger



Image des quartiers à valoriser

### Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

#### 1 Logement

- La maintenance et la rénovation des logements et résidences (notamment au niveau énergétique, des équipements communs...)
- Trouver des logements adaptés (famille, handicaps)
- Les échanges bailleurs/habitants à renforcer notamment sur le suivi des interventions

#### 2 Equipements sportifs et culturels

- Les animations et activités sportives et culturelles sont, pour les habitants, les 2 principales activités insuffisamment proposées sur les quartiers notamment à destination des jeunes

#### 3 Soutien à la vie associative

- L'action des associations qui agissent dans les quartiers populaires, sous différentes formes, est soulignée et perçue comme importante pour les habitants.

#### 4 Accès à l'emploi

- Une meilleure information des habitants sur les dispositifs existants notamment pour les publics les plus éloignés
- Mieux prendre en compte les freins périphériques à l'emploi (logement, garde, langue, illettrisme...)
- Le lien des entreprises avec les Quartiers Prioritaires de la Ville à renforcer

#### 5 La propreté et la gestion des déchets

- Les dépôts sauvages
- La propreté des espaces extérieurs
- Des dispositifs de collecte parfois inadaptés pour les habitants.

#### 6 Santé

- Difficultés d'accès à un médecin traitant et à des médecins spécialistes

*enquête 2023 - 2312 habitants ont répondu au questionnaire*

# LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT DE VILLE

La construction des axes thématiques et leurs déclinaisons en priorités et objectifs opérationnels ont été élaborés en prenant en compte :

- Les concertations citoyennes
- Les concertations et les contributions du séminaire de travail de janvier 2024
- Les circulaires nationales et les mesures du Comité Interministériel des Villes
- Les orientations locales de la Préfecture et des collectivités
- Les ajustements formulés lors du comité technique de février 2024

CIV



Emancipation

AXE 1

Accès aux droits, éducation-parentalité, culture, sports, lien social, image des quartiers, ...



Santé - Vieillesse

AXE 2

Santé, handicap, vieillissement



Emploi

AXE 3

Emploi, formation, activité économique, lien avec les entreprises,...



Transition

AXE 4

Ecologique : habitat, urbanisme, mobilité numérique : accompagnement aux démarches, sensibilisation,...



Tranquillité

AXE 5

Tranquillité (sécurité, prévention, lien police-population,...)



Axe transversal

AXE 6

Axe applicable aux 5 premiers axes : aller vers, coordination, communication, lutte contre les discriminations, égalité femme/homme



### ÉMANCIPATION

#### ACCÈS AUX DROITS

- **Maintenir et développer les services publics de proximité au sein des quartiers**

- CIV** ◦ Finaliser le déploiement des espaces France Services en particulier les France Services mobiles, tout en élargissant le bouquet de services
- **Développer des permanences au sein des quartiers à destination des jeunes (accueil, informations, orientation, accompagnement...)**
- **Promouvoir et renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française :**
  - Susciter le besoin d'apprentissage des personnes qui ne maîtrisent pas ou peu la langue française
  - Renforcer les actions de formation linguistique (FLE, DEFI...)
  - Renforcer l'accompagnement sur les temps scolaires et périscolaires

#### EDUCATION ET PARENTALITÉ

- **Consolider les relations avec l'éducation nationale**
  - Poursuivre les principes de coéducation entre les parents et les acteurs éducatifs (enseignants, personnel communal, associations) dans le cadre des dispositifs de réussite éducative et de cité éducative
- CIV** ◦ Assurer la convergence progressive entre les zonages des quartiers prioritaires et celui de l'éducation prioritaire
  - Renforcer la mixité sociale et scolaire au sein des écoles et des collèges
  - Assurer l'ouverture des collèges de 8h à 18h en REP et REP+ dès 2024.
  - Favoriser l'accès aux internats d'excellence pour les élèves boursiers des QPV
- **Poursuivre et renforcer les actions engagées au titre du soutien et de l'accompagnement scolaire, en lien avec l'éducation nationale**
- **Continuer et amplifier les actions d'accompagnement et de soutien des parents**
- CIV** ◦ Assurer la distribution du kit des 1 000 premiers jours dans l'ensemble des QPV
  - **Renforcer les liens entre les établissements scolaires et les parents**
  - **Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans**
  - **Développer les stages de 3ème et de seconde**
  - **Développer les cordées de la réussite dès le collège au sein des quartiers prioritaires**





### ÉMANCIPATION

#### ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- **Renforcer les actions culturelles et sportives à destination des habitants des quartiers :**
  - Soutenir les pratiques artistiques/sportives au sein des établissements scolaires et en dehors du temps scolaire
  - Développer les activités sportives libres et encadrées
  - Poursuivre la mise en place de projets pour amener des habitants vers des évènements et des équipements sportifs/culturels y compris hors quartier
  - Poursuivre les actions menées au niveau inter-bailleurs sur les champs artistiques, scientifiques et culturels
  - Développer la médiation culturelle pour aller au-devant des publics éloignés de la culture
  - Encourager à la culture et au sport par une politique tarifaire adaptée
  - Rendre plus accessible les dispositifs d'accès aux sports et à la culture à destination des jeunes (pass sport, pass culture)
  - Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques avec le soutien financier de l'Etat

CIV

#### IMAGE ET OUVERTURE DES QUARTIERS

- **Valoriser les quartiers et leurs habitants**

Mettre en valeur et médiatiser, à travers différents supports (temps d'échange, vidéos, réseaux sociaux...):

- les évènements et les temps forts organisés
- les initiatives et les solidarités
- les réussites et les talents
- les équipements présents sur les quartiers et leur programmation

- **Achever les programme engagés (NPNRU)**
- **Travailler à l'amélioration du cadre de vie, la renaturation et la qualité des espaces et des équipements publics**

CIV

- **Poursuivre des objectifs de mixité et d'ouverture des quartiers :**
  - Limiter la concentration de pauvreté dans les quartiers prioritaires à travers les attributions de logements sociaux
  - Renforcer l'attractivité résidentielle et soutenir les opérations de diversification de l'habitat (mises en copropriété, rénovation du parc privé ...)
  - Poursuivre le travail engagé pour atteindre les objectifs sociaux du programme ANRU:
    - reconstitution de l'offre hors QPV (accessible au plus modestes) et attributions de logements hors quartiers aux ménages du 1er quartile et aux relogés ANRU
    - développer les programmes d'accession sociale à la propriété et le bail réel solidaire.



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



### ÉMANCIPATION

#### LIEN SOCIAL, EXPRESSION ET ENGAGEMENT

- Encourager les temps festifs et les initiatives permettant de favoriser la rencontre entre les habitants, les solidarités, les rencontres interculturelles
- Soutenir les associations dans leur action de proximité au quotidien auprès des habitants (développement des financements pluriannuels en Convention Pluri annuelle d'Objectifs, simplification administrative, accompagnement à la démarche projets et à l'évaluation, aide à la structuration ...)
- Développer des espaces de rencontre, d'expression et de participation des jeunes dans leur quartier
- Promouvoir et favoriser l'engagement des habitants dans des actions citoyennes notamment chez les jeunes (service civique, Service National Universel, réserves civiques ...)

#### ACTION SOCIALE

- Dans le cadre du pouvoir d'achat, amplifier les actions ou les ateliers, pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de réaliser des économies au quotidien sur différents postes de dépenses (alimentation, énergie..).



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

## AXE 2



### SANTÉ, HANDICAP & VIEILLISSEMENT

#### SANTÉ

- **Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers**
  - la lutte contre les inégalités de recours au dépistage organisé des cancers
  - le soutien à la vaccination
  - le repérage des maladies chroniques
  - la prévention de l'obésité
  - la prévention des addictions
  - les examens et les bilans de santé à mieux faire connaître
  - la consultation et l'information en matière de vie sexuelle et de contraception.
- **Renforcer l'offre de soins de proximité**
- **Développer les actions de sport-santé en lien avec les maisons de santé labellisées, l'ARS, les éducateurs sportifs (communes) et les clubs de sport**
- **Prendre en compte les besoins en santé mentale (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap) :**
  - Étudier avec l'ensemble des partenaires des solutions sur les problématiques repérées
  - Former les acteurs de proximité aux premiers secours en santé mentale
- **Favoriser et promouvoir une alimentation saine et durable pour tous :**
  - Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ».
  - Renforcer les actions ou les ateliers visant à se nourrir de manière économique, saine et de façon autonome (centres sociaux, maisons pour tous, associations...)

CIV

#### LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LE HANDICAP

- **Adapter les logements aux publics seniors et en situation de handicap**
  - Maintenir l'adaptabilité d'office des salles de bain dans les logements
  - Proposer et encourager de nouvelles formes d'habitat (maison intergénérationnelle seniors/étudiants ...)
- **Accompagner la mobilité résidentielle des personnes âgées**
- **Développer/ renforcer une offre de services contre l'isolement des personnes âgées (réseau d'échange de service et de savoirs seniors/étudiants, partage des lieux de restauration sur les quartiers, veille sociale...)**



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



### EMPLOI & DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### LA LEVÉE DES FREINS À L'EMPLOI

##### • A la mobilité

- Renforcer l'information sur les outils de mobilité et les aides disponibles (transports en commun, vélos, financement de permis, achat de vélos...)
- Soutenir les dispositifs à destination des publics en précarité (jeunes en difficultés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux...) : auto-école sociale, tarification très sociale, permis à 1€, covoiturage...

##### • En lien avec la garde des enfants

- Développer des places à Vocation d'Insertion Professionnelle au sein des structures petite enfance des quartiers prioritaires
- Proposer des solutions innovantes sur le besoin de gardes en horaires atypiques : conventionnement avec des structures de garde à domicile ...

##### • Au niveau linguistique

- Renforcer les actions de formation linguistique (FLE, DEFI...) dans un objectif d'insertion professionnelle et une logique de parcours entre les dispositifs.

#### ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI & FORMATION

##### • Déployer une offre d'accompagnement vers l'emploi plus claire et accessible

- Renforcer la coordination et les échanges entre les acteurs de l'emploi sur les quartiers via la mise en place de France Travail
- Renforcer la mobilisation des outils d'insertion dans l'emploi au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires : emplois francs, contrats aidés, insertion par l'activité économique, contrat d'engagement jeune

##### • Renforcer les actions sur les savoirs de base en complémentarité avec les dispositifs existants

##### • Soutenir les actions et l'accompagnement sur des publics qui nécessitent un accompagnement spécifique dans le retour à l'emploi (seniors, jeunes décrocheurs, allocataires du RSA,...) en complémentarité avec France Travail

##### • Favoriser l'accès à la formation professionnelle

Renforcer l'accès à l'information des habitants sur :

- Les offres de formation, les modalités, les financements
- La connaissance des métiers, les secteurs en tension, les parcours adaptés
- Les modalités d'accompagnement dans la construction de parcours de formation

##### • Faciliter l'accès des jeunes des quartiers vers des dispositifs spécifiques de formation : écoles de productions, classes prépa talents, développement de l'apprentissage

CIV



## EMPLOI & DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### LE RAPPROCHEMENT ENTRE ENTREPRISES ET QUARTIERS PRIORITAIRES

- **Amplifier les connexions entre le monde de l'entreprise et les quartiers :**

- à travers différents supports : mentorat, découverte des métiers, immersions, développement de l'accès aux stages notamment pour les jeunes, immersion dans les entreprises, forums thématiques et forums inter-entreprises...
- en renforçant les passerelles entre l'école et l'entreprise
- en expérimentant de nouvelles modalités de rencontres des publics sur le quartier

- **Développer l'engagement des entreprises dans les quartiers à travers :**

CIV

- Le déploiement du programme « entreprenariat quartiers 2030 » et le développement du programme « les entreprises s'engagent pour les quartiers »
- la mobilisation de la Responsabilité Sociale des Entreprises
- la poursuite des clauses d'insertion notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) en cours sur la métropole

- **Renforcer la lutte contre les discriminations et les préjugés :**

CIV

- Déployer une politique de testing et des outils adaptés (CV anonyme ...) pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages et à l'embauche
- Mettre en place un baromètre des discriminations

### L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU SEIN DES QUARTIERS

- **Soutenir l'entrepreneuriat au sein des quartiers**

CIV

- Déployer le programme « entreprenariat 2030 » au niveau local
- Optimiser l'offre de service des structures d'accompagnement à la création d'entreprise : visibilité, cohérence, évaluation, appui des moyens et acteurs existants
- Proposer des espaces aux micro-entrepreneurs adaptés à leurs besoins : co-working, tiers-lieu
- Développer le parrainage des créateurs d'entreprises issus des quartiers par une entreprise : création d'un club d'entrepreneurs réunissant des parrains et des créateurs

- **Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises**

- Mettre en place et relayer les nouvelles incitations fiscales favorisant l'attractivité économique au sein des quartiers prioritaires prévues en 2025
- Renforcer la communication auprès des entreprises sur les aides à l'embauche

- **Maintenir et diversifier les commerces au sein des quartiers prioritaires en lien avec les besoins repérés**

- Développer une stratégie foncière permettant de favoriser l'activité économique
- Intégrer les commerçants dans la vie des quartiers et dans les actions du contrat de ville.



### TRANSITION

#### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **Agir sur les difficultés repérées au sein de l'espace public**
  - Développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) au sein de chaque quartier pour traiter les difficultés et avoir une action coordonnée et suivie entre partenaires sur les volets suivants : entretien des espaces extérieurs et communs, stationnement, gestion des déchets et encombrants, sécurité et tranquillité
  - Organiser régulièrement des diagnostics en marchant en associant les habitants au sein de chaque quartier
- **Prolonger les conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie.**
- **Soutenir et développer les actions et projets de transition dans les quartiers (recyclage et seconde vie des objets, jardins partagés ...)**
- **Soutenir les changements de comportements vers des modes de vie plus durables (pratique du vélo, alimentation, gestion des déchets, bio-déchets,...)**
  - Développer des actions d'information, de sensibilisation et de responsabilisation pour faire évoluer les comportements et les usages en matière de développement durable
  - Développer les infrastructures et services qui rendent possibles ou facilitent ces changements de comportements
- **Renforcer la verbalisation dans le cadre des comportements inadaptés (dépôts sauvages, absence de tri...)**
- **Inscrire des projets d'investissement en QPV au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) d'Orléans métropole pour faciliter la mobilisation des crédits dédiés (Fonds vert, DETR/DSIL, CPER...)**

CIV



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



## TRANSITION

### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **Aménager les résidences pour accompagner les nouveaux usages (local à vélo, espaces pour le tri)**
- **Lutter contre la précarité énergétique**
  - Amplifier les actions de rénovation du parc de logements
  - Maintenir et amplifier les actions d'accompagnement du locataire sur l'usage de son logement (appartements pédagogiques, ateliers de rénovations ...)
  - Poursuivre le soutien aux ménages les plus fragilisés (fonds de soutien ...)
  - Améliorer la relation locataires/bailleurs (en lien avec leurs prestataires) notamment dans le cadre du suivi des demandes techniques
  - Mieux informer et accompagner les locataires et les propriétaires privés sur les aides mobilisables dans le cadre de la rénovation de leur habitat : ma primeRénov', ma PrimeAdapt'...
- **Adapter les aménagements et programmes de renouvellement urbain (verdissement des espaces, mobilités douces ...) aux enjeux du réchauffement climatique**
- **Sensibiliser les porteurs de projets du contrat de ville aux enjeux de la transition écologique et les former aux pratiques écoresponsables**

### LA LUTTE CONTRE LES FRACTURES NUMÉRIQUES

- **Répondre aux besoins des habitants en matière d'accompagnement aux e-démarches**
  - Poursuivre et renforcer l'accompagnement au numérique en systématisant les permanences dans les QPV (Permanence France Services) et en recensant les lieux ressources sur les quartiers
- **Déployer la feuille de route "France numérique ensemble"**
- **Identifier les familles éloignées du numérique et conduire une action concertée (bailleurs - collectivités/éducation nationale) pour les équiper en lien avec une structure de réemploi**
- **Prévenir et sensibiliser les publics scolaires (écoliers et collégiens) à toutes les formes de harcèlement numérique : ateliers, jeux de rôle, expositions, débats...**
  - Mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information pour les enfants et adolescents en lien avec l'éducation nationale
  - Accompagner les parents dans l'usage des écrans face aux dangers potentiels pour leurs enfants



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

## AXE 5



### TRANQUILLITÉ

#### SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ DES HABITANTS AU QUOTIDIEN

- Garantir une présence régulière dans les quartiers sur l'espace public (police nationale et municipale, médiation, prévention) et dans les résidences HLM (personnel des bailleurs...)
- Soutenir les initiatives visant à investir positivement les espaces publics (animations, activités, échanges...) au sein des quartiers
- Développer/optimiser le partenariat et les échanges d'information entre les différents acteurs (police, justice, collectivités, bailleurs, délégué à la cohésion police/population, médiateurs) en s'appuyant sur différents dispositifs (CLSPD, GLTD, GPO, cellules de veille...)
- Prendre en compte la prévention situationnelle dans les aménagements, les projets de résidentialisation des bailleurs et dans la gestion quotidienne du cadre de vie (vidéo-protection...)
- Promouvoir, valoriser et professionnaliser les actions de médiation sociale auprès des habitants/locataires (différents de voisinage...)
  - Renforcer le partenariat entre les bailleurs sociaux, les collectivités et l'Etat (coordination, financement, moyens...)

#### LIEN ENTRE POLICE ET POPULATION DES QUARTIERS

- S'appuyer sur les délégués à la cohésion police/population
- Développer des actions permettant le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population y compris au sein des établissements scolaires
- Promouvoir les réserves citoyennes (pompiers, défense, police, gendarmerie..) pour intégrer des publics issus des quartiers prioritaires



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



### TRANQUILLITÉ

#### PRÉVENTION CONTRE LE RISQUE DE DÉCROCHAGE ET LA DÉLINQUANCE CHEZ LES JEUNES

- Poursuivre et renforcer les actions de prévention au sein des quartiers (prévention spécialisée, lutte contre le décrochage, réussite éducative...) notamment à destination des collégiens
- Consolider les actions d'été mises en place (quartiers d'été, VVV, programmation estivale des communes,...) à destination des jeunes
- Développer les activités sur des horaires décalés en soirée et les week-end
- Prévenir les phénomènes de délinquance, les phénomènes de bande notamment des jeunes, identifiés sur certains espaces par une prise en charge la plus individualisée possible.
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers vers des dispositifs spécifiques existants : école de la 2ème chance, EPIDE ..
- Déployer le rappel à l'ordre dans le cadre des pouvoirs du Maire
- Prévenir la récurrence via l'augmentation des postes de Travaux d'intérêt Général et en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Communiquer auprès des jeunes sur les dispositifs d'aide aux victimes et d'accès aux droits au sein des quartiers et des communes.

#### AUTRES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

- Développer des actions :
  - de prévention des violences et des conduites à risque dans et hors des établissements scolaires (addictions, violence, prostitution, radicalisation,...)
  - autour de l'acquisition des compétences psycho-sociales, de l'estime de soi, du rapport filles/garçons à destination des jeunes (au sein et hors des établissements scolaires)
  - de sensibilisation, de transmission et de partage des valeurs de la République ainsi que les valeurs attachées à la citoyenneté et à la laïcité notamment pour les plus jeunes
- Encourager la formation des acteurs de proximité (médiateurs, éducateurs, associations, animateurs sportifs,...) aux modules Valeurs de la République, Laïcité et prévention à la radicalisation, gestion des conflits.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



## AXE TRANSVERSAL



## AXE 6

### ALLER VERS

- **Aller vers pour toucher les publics les plus éloignés (soins, emploi, accès aux droits, parentalité ...)**
  - en s'appuyant notamment sur des relais de proximité (associations, bailleurs, médiateurs...) et les lieux de vie au sein des quartiers
  - en travaillant de façon partenariale
  - en diversifiant les supports utilisés (événements, sport...)

### COMMUNICATION

- **Promouvoir les lieux ressources et les services accessibles aux habitants sur chaque quartier avec une communication coordonnée et simplifiée**
  - Développer un annuaire des structures pouvant accueillir/accompagner les habitants dans leurs démarches sur chacun des quartiers prioritaires à destination des habitants et des partenaires
- **Mieux informer les structures/services de proximité des quartiers prioritaires (associations, bailleurs, médiateurs ...) sur les dispositifs/ressources existants (santé, emploi, accès aux droits ...) afin d'être un premier relais d'information/d'orientation auprès des habitants.**

### COORDINATION & INTERCONNAISSANCE

- **Renforcer l'interconnaissance et les échanges entre les acteurs sur les différentes thématiques (emploi, santé, accès aux droits, culture, éducation, sports ...) sur les quartiers pour avoir une offre plus complémentaire, coordonnée, lisible et efficace pour les habitants**
  - Définir les moyens de coordination existants ou à créer (espaces d'échanges, outils de communication,...) et préciser le qui fait quoi au sein de ces instances

### PARTICIPATION CITOYENNE

- **Favoriser l'expression et la participation des habitants**
  - Définir et structurer, au sein de chaque quartier, les modalités de participation citoyenne conduisant à associer les habitants à la définition des priorités et des solutions permettant d'y répondre
  - s'appuyer sur les démarches déjà engagées au niveau local (conseils citoyens, tables de quartier...)

CIV

### FORMATION

- **Former des acteurs de terrain (centres sociaux, maisons pour tous, associations) pour sensibiliser ensuite les habitants notamment les jeunes autour de sujets spécifiques (santé, parentalité,...)**

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- **Lutter contre les pratiques discriminantes**
- **Déployer et soutenir les actions (au titre de DILCRAH, Défenseur des droits...)**
- **Promouvoir les dispositifs de soutien aux personnes victimes de discrimination et former les acteurs de proximité sur ces questions**
- **Développer la culture de l'égalité (femmes - hommes)**

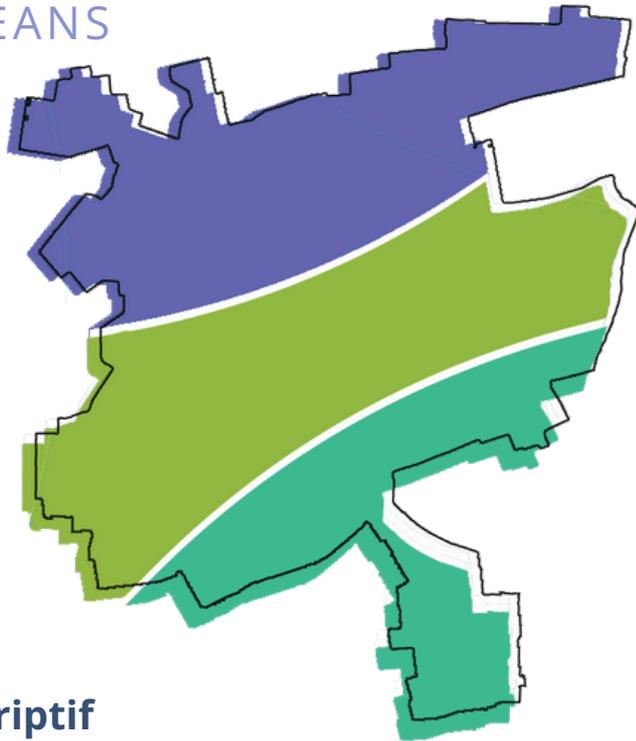
# LES ORIENTATIONS PAR QUARTIERS

Au-delà des orientations générales, des orientations spécifiques aux différents Quartiers Prioritaires de la métropole sont établies en lien avec les besoins repérés sur chacun de ces territoires.



# ARGONNE

ORLÉANS



## Descriptif

Avec une population de 7136 habitants, le territoire de l'Argonne représente 6,5% de la population de la ville d'Orléans. Il se situe dans le quart nord-est de la ville à proximité de plusieurs secteurs en développement.

Le périmètre établi au titre de la géographie prioritaire reste identique dans le cadre du nouveau contrat de ville 2024-2030 à celui établi en 2014.

Le premier programme de rénovation urbaine (PRU) initié en 2008 a permis d'amorcer une transformation du secteur et de donner un nouvel essor au quartier : passage de la ligne B du tramway, résidentialisation et construction de nouveaux logements, programmation de nouveaux équipements comme l'Argonaute, réfection du centre commercial Marie Stuart...

En dépit des améliorations apportées par ce premier PRU, des difficultés subsistent : paupérisation, taux de chômage plus élevé que sur la Métropole, logement.

Un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain est engagé pour poursuivre la requalification globale du quartier en terme d'habitat, d'activité économique et d'espaces de proximité. Par ailleurs, l'Argonne dispose de nombreux services publics (mairie de proximité, maison de la réussite, médiathèque, centres sociaux...) et dispositifs spécifiques comme la cité éducative (labellisée depuis 2019). Le tissu associatif du quartier est dense avec une bonne implication des habitants dans la vie associative.



## POPULATION

51.5%



48.5%



39% moins de 25 ans



## REVENU

42% Taux de pauvreté

1190€ Revenu médian\*



## EMPLOI

47% Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

80%

Des habitants se sentent en sécurité

81%

Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

51.7% Non diplômée

*Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023*

*CAF/Pôle emploi 2022*

*\*Revenu médian mensuel par unité de consommation*

7136

Habitants

2

Dispositifs citoyens

67

Equipements

59

Associations



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

95% Mobilité    88% Vie associative    80% Sécurité

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

45% Etat général des immeubles    60% Offre de santé    66% Accès à l'emploi

### Difficultés des habitants :



Trouver un logement adapté aux besoins



Garde d'enfants



Faire les démarches administratives sur internet



Difficulté pour se soigner

### 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

- 1 Logement
- 2 Accès à l'emploi
- 3 Gestion des déchets
- 4 Soutien à la vie associative
- 5 Equipements sportifs et culturels



enquête 2023 - 592 habitants ont répondu au questionnaire



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



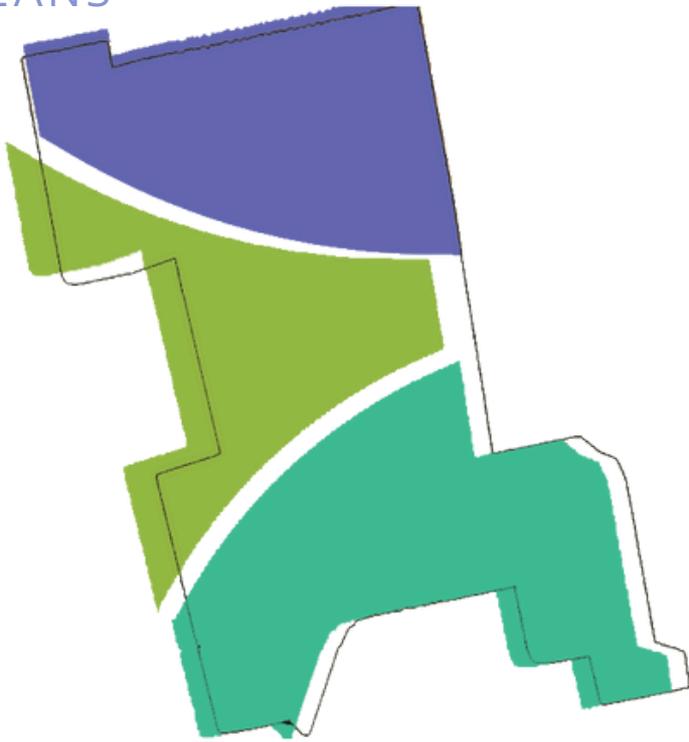
Transition



Tranquillité

# BLOSSIÈRES

ORLÉANS



## Descriptif

Situé au Nord-Ouest de la ville d'Orléans, le quartier prioritaire des Blossières comporte 1504 habitants. Par rapport au périmètre établi en 2014, des équipements structurants ont été ajoutés dans le zonage du QPV dans le cadre de la géographie prioritaire (écoles, centre social...)

Le quartier est composé principalement d'une zone d'habitat social dense (82.3% de logement sociaux sur le quartier). Il se caractérise par une forte proportion de ménages d'une personne et de couples sans enfants.

Le quartier des Blossières est un quartier jeune, avec 40% des habitants âgés de moins de 20 ans. Un tiers des jeunes de 16 à 25 ans est sans emploi ou non scolarisé et 38,6% des familles du quartier sont des familles monoparentales.

Différents services de proximité (maison de la réussite, prévention spécialisée, mission locale, médiation sociale, réussite éducative, carrefour des parents...) permettent de répondre aux besoins d'éducation, d'insertion et de parentalité.

Par ailleurs, d'autres équipements municipaux et services publics sont implantés sur le quartier.



## POPULATION

54%



46%



39,5% moins de 25 ans



## REVENU

42.5% Taux de pauvreté

1190€ Revenu médian\*



## EMPLOI

56.5% Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

73%

Des habitants se sentent en sécurité

87%

Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

39%

Non diplômée

Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023

CAF/Pôle emploi 2022

\*Revenu médian mensuel par unité de consommation

1504

Habitants

2

Dispositifs citoyens

35

Equipements

20

Associations



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

**83%** La mobilité    **82%** La vie associative    **75%** Les relations entre les habitants

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

**65%** Accès à l'emploi    **59%** Accès à l'offre de santé    **57%** Les commerces et service de proximité

### Difficultés spécifiques des habitants:



Trouver un logement adapté aux besoins



Difficultés pour se soigner



Faire les démarches administratives sur internet



Animation et lien social

### 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

- 1 Logement
- 2 Equipements sportifs et culturels
- 3 Soutien à la vie associative
- 4 Gestion des déchets
- 5 L'accès à l'emploi



*enquête 2023 - 143 habitants ont répondu au questionnaire*



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

# DAUPHINE

ORLÉANS



## Descriptif

Le quartier prioritaire Dauphine est intégré dans un quartier plus vaste dénommé « Saint-Marceau-Dauphine ».

Il est classé prioritaire au titre de la politique de la ville depuis 2015.

Par rapport au périmètre établi initialement, des équipements structurants (école, gymnase, centre social...) ont été ajoutés dans le cadre de la géographie prioritaire 2024-2030.

L'offre de logements sur le quartier est variée avec la création de copropriétés et la construction de nouveaux logements (locatif/accession).

Le quartier a bénéficié d'aménagements au cours des dernières années avec la résidentialisation, la rénovation du centre commercial et de ses abords, la réhabilitation du gymnase Chardon et de l'école Bénédicte Maréchal. Il comprend différents équipements publics ( maison de la réussite, centre social...).

Malgré un réseau associatif important, le lien avec les habitants est à développer sur ce territoire.



## POPULATION

56.5% 

43.5% 

44% moins de 25 ans



## REVENU

35.5% Taux de pauvreté

1240€ Revenu médian\*



## EMPLOI

58% Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

76% Des habitants se sentent en sécurité

82% Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

45% Non diplômée

*Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023*

*CAF/Pôle emploi 2022*

*\*Revenu médian mensuel par unité de consommation*

1536

Habitants

2

Dispositifs citoyens

43

Equipements

63

Associations



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

**89%** La mobilité **84%** La propreté du quartier **83%** Vie associative

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

**52%**

Accès à l'emploi

**43%**

Accès à l'offre de santé

**31%**

Commerces et services de proximité

### Difficultés spécifiques des habitants :



Trouver un logement adapté aux besoins



Difficultés pour se soigner



Faire les démarches administratives sur internet



Animation et lien social

### 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

- 1 Logement
- 2 Equipements sportifs et culturels
- 3 Soutien à la vie associative
- 4 Gestion des déchets
- 5 L'accès à l'emploi



enquête 2023 - 148 habitants ont répondu au questionnaire



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité

# LA SOURCE

ORLÉANS



## Descriptif

Avec 11663 habitants, et près de 60 ans d'existence, le quartier de la Source est un quartier prioritaire composé d'immeubles avec des appartements à loyers modérés. Au sud, des zones pavillonnaires se sont développées dans un second temps.

Le quartier est classé prioritaire au titre de la politique de la ville depuis 1996. Par rapport au périmètre établi en 2014, des équipements structurants (écoles, collège ...) ont été ajoutés dans le zonage du QPV dans le cadre de la géographie prioritaire 2024-2030.

Le quartier a connu une profonde mutation avec le Grand Projet de Ville (GPV) entre 2005 et 2015 qui a permis une première requalification du paysage urbain du quartier et l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Toutefois, un certain nombre de difficultés perdure : une persistance des inégalités socio-économiques, un taux de pauvreté significatif, un décrochage des secteurs non traités par le GPV, des copropriétés en difficulté.

Un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain est mis en oeuvre en lien avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine avec notamment la destruction de la T17 et la restructuration de la dalle.

Le quartier dispose par ailleurs de la présence d'équipements institutionnels, sociaux, culturels et sportifs et des dispositifs spécifiques comme la cité éducative (labéllisation en 20219) . En matière de transports, il est desservi par une ligne de tramway et plusieurs lignes de bus.



## POPULATION

52%

48%

46% moins de 25 ans



## REVENU

48% Taux de pauvreté

1100€ Revenu médian\*



## EMPLOI

43% Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

79% Des habitants se sentent en sécurité

80% Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

45% Non diplômée

*Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023*

*CAF/Pôle emploi 2022*

*\*Revenu médian mensuel par unité de consommation*

11663

Habitants

1

Dispositif citoyen

123

Equipements

140

Associations

33



## PARTICIPATION CITOYENNE



Taux de satisfaction des habitants :

93% La mobilité

91% La vie associative

88% Les écoles

Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

60% Offre de santé

56% Accès à l'emploi

41% L'état général des immeubles

Difficultés spécifiques des habitants :



Trouver un logement adapté aux besoins



Difficultés pour se soigner



Faire les démarches administratives sur internet



Difficultés pour la garde d'enfant

5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

1 Loges et agences bailleurs

2 Equipements sportifs et culturels

3 La santé

4 La propreté

5 L'état des immeubles



*enquête 2023 - 710 habitants ont répondu au questionnaire*



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



## ÉMANCIPATION

### ACCÈS AUX DROITS ET LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME

- Maintenir et développer les services publics de proximité (mairies de proximité, maisons de la réussite, annexes de CCAS, espace France services, agence des bailleurs, centres sociaux...)
- Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française (FLE, partenariat renforcé avec l'alliance française...)
- Mieux répondre aux besoins d'accompagnement des habitants dans leurs démarches en ligne en s'appuyant sur le réseau existant.

### SPORT ET CULTURE

- Renforcer les actions culturelles et sportives à destination des habitants des quartiers notamment des jeunes
- Développer la médiation culturelle : généraliser l'implantation de la micro-folie mobile dans les 4 quartiers prioritaires d'Orléans
- Développer une dynamique culturelle en lien avec les structures implantées sur le quartier (organisation de temps forts...)
- Encourager les actions sportives ayant une finalité et des objectifs pédagogiques

### EDUCATION ET PARENTALITÉ

- Renforcer les actions d'accompagnement et de soutien des parents (maison de la réussite, carrefour des parents, parents relais, maison des 1000 premiers jours...).
- Poursuivre le principe de coéducation entre les acteurs éducatifs (parents/enseignants/mairie/associations) : réussite éducative et cité éducative
- Poursuivre et renforcer les actions engagées au titre de l'accompagnement à la scolarité (ATP, club coup de pouce clé, direction de l'éducation, accueils périscolaires, contrat local d'accompagnement scolaire...)
- Encourager les animations apprenantes et ludo-éducatives (centres sociaux, associations conventionnées...)

### IMAGE ET OUVERTURE DES QUARTIERS

- Valoriser l'image des quartiers et mettre en valeur les réussites (événements, réseaux sociaux, médias, exposition photos...)

### LIEN SOCIAL

- Soutenir la vie de quartier, la solidarité et l'animation

### EMANCIPATION DES FEMMES

- Valoriser la place des femmes dans le quartier et susciter leur expression





## SANTÉ, HANDICAP & VIEILLISSEMENT

### ACTIONS PRÉVENTION SANTÉ

- Renforcer les actions de prévention dans les quartiers en s'appuyant sur les centres sociaux :
  - la lutte contre les inégalités de recours au dépistage organisé des cancers ;
  - les vaccinations
  - le repérage des maladies chroniques
  - la prévention de l'obésité
  - la prévention des addictions
  - les examens et les bilans de santé à mieux faire connaître
  - la consultation et l'information en matière de vie sexuelle et de contraception.
  - les fakes news et la désinformation en termes de santé
- Soutenir les actions autour du « sport-santé », en lien avec les Maisons Sports Santé, les éducateurs sportifs municipaux, les clubs,...
- Prendre en compte des quartiers prioritaires dans le cadre des diagnostics du CLS et CLSM



## EMPLOI & DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI & FORMATION

- Favoriser l'accès aux stages
- Déployer les actions de parrainage et de mentorat sur l'ensemble des QPV (en lien avec le RSE, les entreprises, les lycées professionnels...)
- Renforcer la présence des acteurs de l'emploi sur les quartiers pour favoriser la proximité et l'accès à l'emploi des habitants avec des permanences fixes identifiées
- Mobiliser et informer sur les dispositifs de recherche de stages et d'apprentissage notamment pour les collégiens, lycéens et apprentis
- Développer l'accès des jeunes vers les dispositifs existants (École de la 2ème chance, chantiers éducatifs, Epide, chantiers formation,...)
- Généraliser la dynamique de parcours pour lever les freins à l'emploi et la mobilisation des compétences
- Communiquer sur les offres des métiers en tension (logistique, transport, restauration, bâtiment...) via l'organisation de rendez-vous annuels par quartier

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Attirer de nouvelles entreprises au sein des quartiers
- Développer les permanences sur l'entrepreneuriat en utilisant les ressources telles que les maisons de la réussite (BGE, Bus de l'entrepreneuriat dispositif du LABO...)



## TRANSITION

### GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

- Améliorer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour traiter les difficultés repérées au sein de l'espace public

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Renforcer et soutenir les actions autour de la transition à destination des habitants (réemploi, valorisation, pouvoir d'achat, économie, développement des mobilités douces, eau, énergie, « agriculture urbaine », préservation de l'environnement...)
- Développer l'information et la sensibilisation des habitants sur les économies d'énergie et la préservation des ressources



## TRANSITION

### SENSIBILISATION DÉCHETS

- Faire évoluer les comportements et les usages en matière de propreté et de gestion des déchets (animation, sensibilisation, responsabilisation, verbalisation, ...)

### LOGEMENT

- Accroître et diversifier l'offre d'habitat pour permettre de résorber la tension sur l'accès au logement
- Améliorer les services de proximité des bailleurs pour faciliter les relations avec les habitants notamment en termes de suivi des demandes d'intervention (agents de proximité, permanence...)



## TRANQUILLITÉ

### PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- Prévenir les phénomènes de délinquance, les phénomènes de bande notamment des jeunes, identifiés sur certains espaces par une prise en charge la plus individualisée possible (médiation, prévention spécialisée, parentalité...)

### MÉDIATION

- Professionnaliser et valoriser le dispositif et les actions de médiation sociale auprès des habitants/locataires/partenaires
- Généraliser le dispositif des parents relais

### LIEN ENTRE POLICE ET POPULATION DES QUARTIERS

- Déployer les délégués à la cohésion police/population pour tous les quartiers prioritaires d'Orléans
- Développer des actions permettant le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population y compris au sein des établissements scolaires
- Promouvoir les réserves citoyennes (pompiers, défense, police, gendarmerie...) et le dispositif des cadets pour intégrer des publics issus des quartiers prioritaires



## AXE TRANSVERSAL

### ALLER VERS/ COMMUNICATION

- Développer les actions d'aller vers en s'appuyant sur les acteurs de proximité (médiateurs, éducateurs, animateurs, parents relais, bailleurs, associations...) pour toucher les publics les plus éloignés
- Communiquer auprès des habitants et des acteurs des quartiers à travers différents supports adaptés (vadémécum, guide des associations, réseaux sociaux...)

### COORDINATION DES ACTEURS

- Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire (éviter la multiplicité des réunions/cohérence partenariale...)

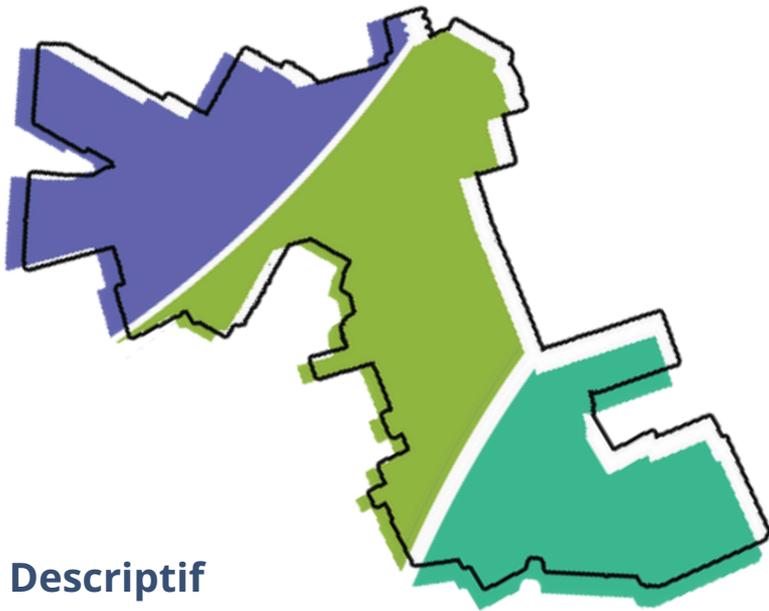
### VIE ASSOCIATIVE

- Soutenir la vie associative des quartiers et encourager les complémentarités

# CONTRAT DE VILLE - "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

## LIGNEROLLES-HARTIERE

FLEURY-LES-AUBRAIS



### Descriptif

Lignerolles-Hartière est un quartier pourvu d'un grand parc arboré, avec des aires de jeux et un parcours de crossfit. Un city-stade longe le parc de Lignerolles. Le quartier est situé à proximité d'une zone d'activité économique dans laquelle de nombreuses entreprises sont implantées, ainsi qu'un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT).

Ce territoire prioritaire dispose de diverses infrastructures : un groupe scolaire, un centre social municipal (Maison Pour Tous) accueille les permanences des travailleurs sociaux, des éducateurs spécialisés, du Relais Petite Enfance qui assure un lien social sur le quartier. Des commerces de proximité dont une boulangerie, un bureau-tabac, une épicerie et une pharmacie permettent aux habitants de se procurer des produits de première nécessité. De plus, 2 lignes de bus desservent le quartier. Le périmètre de qualification quartier prioritaire a été agrandi et inclut les logements de la Hartière, soit 3 immeubles collectifs du parc social de Logem Loiret.

Un collège, un lycée professionnel et un équipement sportif sont situés à 15 minutes à pied du quartier. A proximité immédiate de ces derniers équipements, la station Jules Verne, est le terminus nord de la ligne A du tramway d'Orléans, qui relie les communes de Fleury-les-Aubrais à Orléans-La-Source en passant par Orléans centre. Elle dessert les gares d'Orléans et des Aubrais.



### POPULATION

49%



51%



42%

moins de 25 ans



### REVENU

34%

Taux de pauvreté

1270€

Revenu médian\*



### EMPLOI

61%

Taux d'emploi



### CADRE DE VIE

71%

Des habitants se sentent en sécurité

69%

Satisfaction sur la relation entre habitants



### ÉDUCATION

29%

Non diplômée

Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023

CAF/Pôle emploi 2022

\*Revenu médian mensuel par unité de consommation

1575

Habitants

15

Equipements

9

Associations



# PARTICIPATION CITOYENNE



## Taux de satisfaction des habitants :

82% Mobilité / Transports

81% Les écoles

78% Propreté du quartier

## Points de vigilance (Taux d'insatisfaction) :

54% Accès à l'emploi

53% Accès à l'offre de santé

47% Services/commerces de proximité

## Difficultés spécifiques des habitants :



Faire des démarches administratives sur internet



Difficultés pour se soigner

## 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

- 1 Logement
- 2 Soutien à la vie associative
- 3 Equipements sportifs et culturels
- 4 Accès à l'emploi
- 5 La santé



enquête 2023 - 98 habitants ont répondu au questionnaire



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition

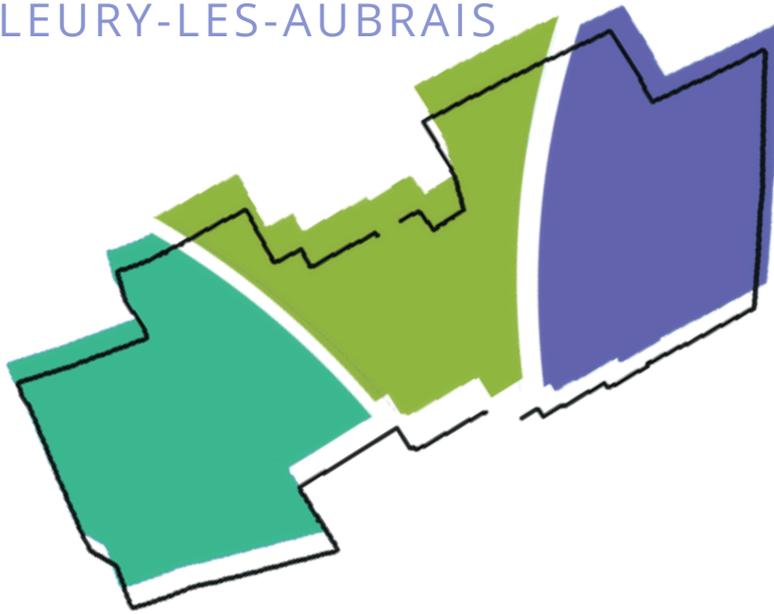


Tranquillité

# CONTRAT DE VILLE - "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

## ANDRILLONS ORMES DU MAIL

FLEURY-LES-AUBRAIS



### Descriptif

Le territoire du quartier Andrillons-Ormes du Mail s'étend sur une surface de 10 hectares. Le périmètre est resté identique à celui du précédent contrat de Ville. Le quartier est composé d'un cœur d'îlot boisé et de nombreuses infrastructures de jeux le long de la promenade du 1er Mai. Cette forte présence de végétation est appréciée par les habitants.

Une offre complète d'équipements publics à proximité immédiate crée un réel pôle de vie de quartier avec la présence de 2 groupes scolaires, la bibliothèque municipale, un collège, la piscine, un centre social municipal (Maison Pour Tous Jean Vilar) qui assure un lien social sur le quartier avec les permanences des travailleurs sociaux du CCAS, des éducateurs spécialisés. De plus, un centre commercial est installé avec des commerces de proximité dont une boulangerie, un bureau-tabac, une pharmacie, une supérette, une pizzeria, une épicerie.

Ils sont accessibles à 10 min à pied des immeubles d'habitation. Ceci est une vraie attractivité pour les habitants. De plus, le quartier est facilement accessible depuis les axes routiers et est desservi par 3 lignes de bus. Il existe une offre de places de stationnement abondante.

Une réhabilitation des logements par le bailleur 3F Centre-Val-de-Loire a été engagée permettant l'amélioration du quartier prioritaire.



### POPULATION

53.5%



46.5%



43%

moins de 25 ans



### REVENU

46%

Taux de pauvreté

1130€

Revenu médian\*



### EMPLOI

46%

Taux d'emploi



### CADRE DE VIE

76%

Des habitants se sentent en sécurité

73%

Satisfaction sur la relation entre habitants



### ÉDUCATION

39%

Non diplômée

Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023

CAF/Pôle emploi 2022

\*Revenu médian mensuel par unité de consommation

1912

Habitants

22

Equipements

8

Associations



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

85% La mobilité

90% Les écoles

82% La propreté du quartier

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

41% Accès à l'offre de santé

39% Accès à l'emploi

### Difficultés spécifiques des habitants :



Difficultés pour se soigner



Faire des démarches administratives sur internet

### 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

- 1 Logement
- 2 Equipements sportif et culturels
- 3 Soutien à la vie associative
- 4 Les commerces
- 5 L'accès à l'emploi



enquête 2023 - 126 habitants ont répondu au questionnaire



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



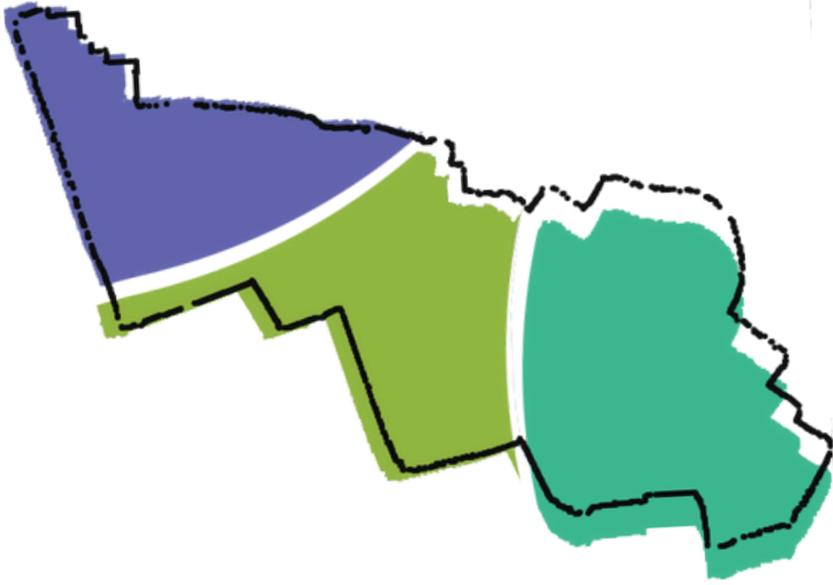
Transition



Tranquillité

# CLOS DE LA GRANDE SALLE

FLEURY-LES-AUBRAIS



## Descriptif

Le Clos de la Grande Salle s'étend sur une surface de 13 hectares. Le périmètre est resté identique à celui du précédent Contrat de Ville. Le quartier dispose d'un grand espace vert avec une aire de jeux pour les enfants ainsi qu'un city stade.

A proximité immédiate de la Gare SNCF des Aubrais et d'une station de la ligne de Tram A, le territoire est également desservi par 2 lignes de bus.

Ce quartier prioritaire bénéficie d'une offre d'équipements publics à proximité: un collège, la bibliothèque municipale, des infrastructures sportives municipales : piscine et un site sportif avec des salles de sports, 2 groupes scolaires, un centre social municipal (Maison Pour Tous) avec des permanences des travailleurs sociaux du CCAS, du Conseil Départemental du Loiret et des éducateurs spécialisés, du Relais Petite Enfance. De plus, des commerçants sont présents : un barbier, une boulangerie, une épicerie, une pharmacie et un salon de coiffure.

De gros travaux de rénovation ont été entrepris par les bailleurs sur l'ensemble de leur patrimoine pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants.



## POPULATION

54%



46%



41.5% moins de 25 ans



## REVENU

44.5% Taux de pauvreté

1250€ Revenu médian\*



## EMPLOI

53%

Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

76%

Des habitants se sentent en sécurité

83%

Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

36%

Non diplômée

Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023

CAF/Pôle emploi 2022

\*Revenu médian mensuel par unité de consommation

1623

Habitants

15

Equipements

8

Associations



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

**88%** Transport et mobilité

**81%** Les écoles

**83%** Relation entre les habitants

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

**38%** L'accès à l'emploi

**32%** Les commerces et services de proximité

### Difficultés spécifiques des habitants :



Difficultés pour se soigner



Faire des démarches administratives sur internet



Difficulté de logement (non adapté aux besoins)



Difficulté pour la garde d'enfants

### 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

- 1 Logement
- 2 Soutien à la vie associative
- 3 Equipement sportifs et culturels
- 4 Gestion des déchets
- 5 Emploi



enquête 2023 - 102 habitants ont répondu au questionnaire



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



## ÉMANCIPATION

### CITOYENNETE

- Favoriser la participation citoyenne : pouvoir d'agir des habitants des QPV, conseils de maison des Maisons Pour Tous (MPT)
- Agir contre les discriminations
- Agir en faveur de l'émancipation des femmes
- Favoriser la mixité et le vivre ensemble par le biais de rencontres interquartiers
- Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels : par le biais de programmations d'événements culturels portés par les MPT au sein des QPV et sur les vacances des séjours familles

### ACCÈS AUX DROITS

- Assurer un accès aux droits dans les MPT : soutenir et accompagner les actions d'accompagnement administratif et des démarches en ligne dans les MPT
- Favoriser la formation à la culture numérique en luttant contre la fracture numérique

### ÉDUCATION/PARENTALITÉ

- Développer l'accompagnement à la scolarité
- Continuer les dispositifs d'apprentissage de la langue française dans les MPT

### SOCIAL

- Lutter contre la précarité notamment celle des jeunes



## SANTÉ, HANDICAP & VIEILLISSEMENT

### SANTÉ

- Poursuivre les actions de prévention santé et les parcours santé
- Renforcer les actions sport-santé



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



## EMPLOI & DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### EMPLOI

- Accompagner les habitants vers l'emploi et la formation
- Soutenir et renforcer les liens avec le tissu économique du quartier
- Mettre en œuvre, pour les habitants et notamment les jeunes, des rencontres avec les entreprises sous forme de forum métier



## TRANSITION

### TRANSITION

- Sensibiliser les habitants aux enjeux écologiques :
  - Accompagner vers des pratiques conciliant les enjeux écologiques et les considérations sociales
  - Mener des actions de sensibilisation autour de la diminution et du tri des déchets et de la propreté en lien avec les bailleurs
- Poursuivre des actions autour du réemploi et de la valorisation
- Poursuivre la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour la prise en considération de l'aménagement urbain au sein des Quartiers Prioritaires



## TRANQUILLITÉ

### PRÉVENTION

- S'engager pour la sécurité et la tranquillité des habitants
- Renforcer le lien entre la population et la police y compris au sein des établissements scolaires et des Maisons Pour Tous
- Mener des actions de soutien à la parentalité au sein des MPT (ateliers de parentalité...)



## AXES TRANVERSAUX

### PRÉVENTION

- Poursuivre les actions d'aller vers : avec la présence des services publics et des associations au sein des Maisons pour Tous pour une information auprès des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



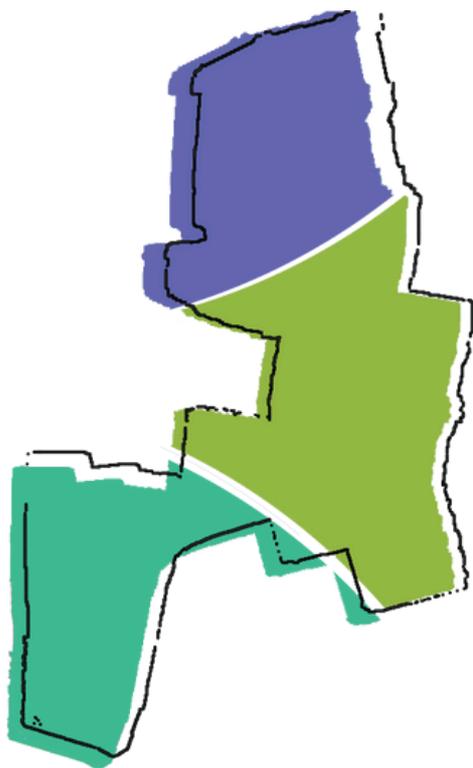
Transition



Tranquillité

# LES CHAISES

SAINT JEAN DE LA RUELLE



## Descriptif

Le quartier des Chaises est en pleine restructuration avec une rénovation urbaine en cours. De nombreux services ont récemment été mis en place sur ce quartier comme l'installation d'une Maison France Services. Des éducateurs de prévention sont présents en complément de dispositifs et acteurs déjà en place : une maison pour tous, des médiateurs de proximité, un conseil citoyen actif, une bibliothèque, un relais petite enfance, une crèche familiale, des acteurs de santé pour la plupart rassemblés dans une maison de santé pluridisciplinaire. Un petit centre commercial permet aux habitants l'accès à des produits de base. Malgré l'ensemble de ces services, les habitants peinent à profiter de certains de ces atouts et particulièrement la population vieillissante.

Les objectifs seront donc de promouvoir des actions qui vont permettre aux habitants de se mobiliser et de bénéficier des services offerts via des actions de sensibilisation tout en utilisant la rénovation urbaine comme moteur de cohésion sociale afin de favoriser le bien vivre ensemble.

Le périmètre du quartier prioritaire a été élargi pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire.



## POPULATION

52%



48%



35%

moins de 25 ans



## REVENU

38%

Taux de pauvreté

1240€

Revenu médian\*



## EMPLOI

53%

Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

73%

Des habitants se sentent en sécurité

81%

Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

41%

Non diplômée

Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023

CAF/Pôle emploi 2022

\*Revenu médian mensuel par unité de consommation

1158

Habitants

1

Dispositif citoyen

22

Equipements



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

83% La propreté du quartier

82% Les écoles

81% Relation entre les habitants

79% Circulation stationnement

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

47% Accès à l'emploi

41% Offre de santé

### Difficultés spécifiques des habitants :



Difficultés pour se soigner



Faire des démarches administratives sur internet



Difficulté de logement (non adapté aux besoins)



Difficultés pour se déplacer

### 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

- 1 L'amélioration des équipements bailleurs
- 2 Les activités sportives et culturelles
- 3 L'accès à l'emploi
- 4 La gestion des déchets
- 5 Le soutien à la vie associative
- 6 Le maintien de la prévention spécialisée



enquête 2023 - 174 habitants ont répondu au questionnaire  
Concertation avec le conseil citoyen



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



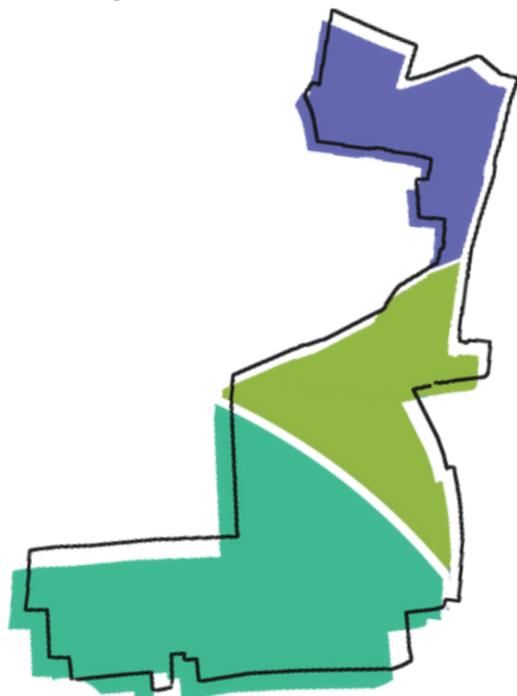
Transition



Tranquillité

# LES 3 FONTAINES

SAINT JEAN DE LA RUELLE



## Descriptif

Le quartier a la spécificité d'être coupé en deux par la tangentielle : d'un côté, les Essarts et Pincevent au nord et de l'autre côté, la Prairie et les Salmoneries. Les habitants se déplacent peu pour aller d'un endroit à l'autre du quartier. Le quartier des Essarts, très enclavé, est moins pourvu en activités.

De manière globale, le quartier est composé d'une grande mixité de communautés qui peuvent avoir des difficultés à cohabiter.

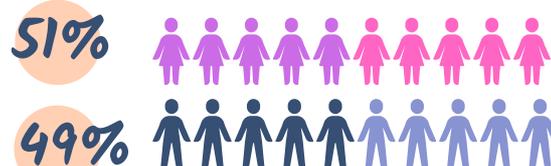
Dans le quartier et à proximité, le maillage commercial riche, la présence d'une maison pour tous, d'une maison pluridisciplinaire de santé, d'une bibliothèque, d'équipements sportifs récemment rénovés ou créés permettent aux habitants d'avoir une offre satisfaisante. Néanmoins, des problématiques linguistiques et numériques empêchent un nombre significatif d'habitants d'accéder à leur droits.

Malgré la présence de médiateurs, d'éducateurs et d'animateurs, il reste encore de très jeunes enfants seuls sur la voie publique.

Le périmètre n'a pas changé par rapport au dernier contrat de ville.



## POPULATION



44.2% moins de 25 ans



## REVENU

55,7% Taux de pauvreté

1040€ Revenu médian\*



## EMPLOI

37,5% Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

73,4% Des habitants se sentent en sécurité

81,7% Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

49.4% Non diplômée

*Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023*

*CAF/Pôle emploi 2022*

*\*Revenu médian mensuel par unité de consommation*

2321

Habitants

36

Equipements



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

90% La mobilité

83% Les écoles

82% Relation entre les habitants

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

34% Accès à l'emploi

30% Offre de santé

28% Vie associative, culturelle et sportive

### Difficultés spécifiques des habitants :



Difficultés pour se soigner



Difficultés pour faire des démarches administratives sur internet



Difficultés de logement (plus adapté aux besoins)



Difficultés pour la garde d'enfant

### 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

- 1 L'amélioration des équipements bailleurs
- 2 Le soutien à la vie associative
- 3 Les équipements culturels et sportifs
- 4 L'accès à l'emploi
- 5 La gestion des déchets / propreté



enquête 2023 - 106 habitants ont répondu au questionnaire



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



## ÉMANCIPATION

### ACCÈS AUX DROITS

- Agir sur le « aller vers » afin de faciliter l'accès aux droits des habitants (3 Fontaines et les Chaises)
- Améliorer la communication des actions et services présents sur le territoire et en faciliter l'accès (les Chaises)
- Accompagner les habitants vers l'accès aux démarches administratives via le numérique (3 Fontaines et les Chaises)
- Améliorer la mobilité des habitants (les Chaises)
- Inciter et faciliter les habitants à sortir de leur isolement (les Chaises)

### EDUCATION ET PARENTALITÉ

- Renforcer les outils linguistiques et numériques au service de l'éducation (3 Fontaines et les Chaises)
- Renforcer le dispositif de Réussite Educative (3 Fontaines et les Chaises)
- Mener des actions de responsabilisation des parents (3 Fontaines)

### ANIMATION SPORT CULTURE

- Réaliser des actions notamment culturelles, sportives et civiques permettant aux habitants ou différentes ethnies de se connaître, de se comprendre et de créer du lien social (3 Fontaines et les Chaises)

### COHESION SOCIALE

- Soutenir les actions participatives des habitants (3 Fontaines et les Chaises)
- Développer les échanges de pratiques afin d'améliorer le lien social (3 Fontaines)
- Travailler les compétences psycho-sociales afin d'améliorer le pouvoir d'agir des habitants (3 Fontaines)
- Soutenir la vie associative (3 Fontaines et les Chaises)



## SANTÉ, HANDICAP & VIEILLISSEMENT

### ACTIONS PRÉVENTION SANTÉ

- Accompagner et faciliter l'accès du public vers les actions de promotion de la santé et de sport santé (3 Fontaines et les Chaises)
- Former et informer les acteurs de proximité sur l'offre de soin et les premiers secours en santé mentale (3 Fontaines et les Chaises)
- Travailler sur les tabous et les représentations de la santé mentale dans les quartiers (3 Fontaines et les Chaises)
- Adapter les logements aux publics seniors et en situation de handicap (3 F et les Chaises)
- Faciliter l'accès aux soins via le soutien aux démarches numériques (3 F et les Chaises)





## TRANSITION

### GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

- Améliorer la Gestion Urbaine de Proximité afin de traiter les difficultés repérées sur l'espace public (3 Fontaines et les Chaises)
- Mener des actions de sensibilisation sur la gestion des encombrants (3 Fontaines)

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Aménager les résidences pour accompagner les nouveaux usages (local vélo, espace pour le tri) (3 Fontaines et les Chaises)
- Sensibiliser et former aux pratiques éco-responsables (3 Fontaines et les Chaises)

### FRACTURE NUMÉRIQUE

- Accompagner vers l'offre de service numérique afin d'en faciliter l'accès (3 Fontaines et les Chaises)
- Equiper les familles en outils numériques (3 Fontaines)
- Sensibiliser au harcèlement numérique et aux dangers liés aux écrans (3 Fontaines et les Chaises)



## EMPLOI & DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI & FORMATION

- Développer des actions pour lever les freins à l'emploi et sécuriser l'orientation vers l'emploi (3 Fontaines et les Chaises)
- Promouvoir l'alternance (3 Fontaines et les Chaises)
- Soutenir la recherche de stage (3 Fontaines et les Chaises)
- Permettre l'accès aux actions linguistiques (3 Fontaines et les Chaises)
- Expérimenter de nouvelles modalités de rencontres du public sur les quartiers (3 Fontaines et les Chaises)
- Favoriser l'emploi par la promotion des dispositifs d'aides à l'emploi et à la création d'entreprise existants (3 Fontaines et les Chaises)
- Favoriser l'emploi des personnes seniors et en situation de handicap (3 Fontaines et les Chaises)



## TRANQUILLITÉ

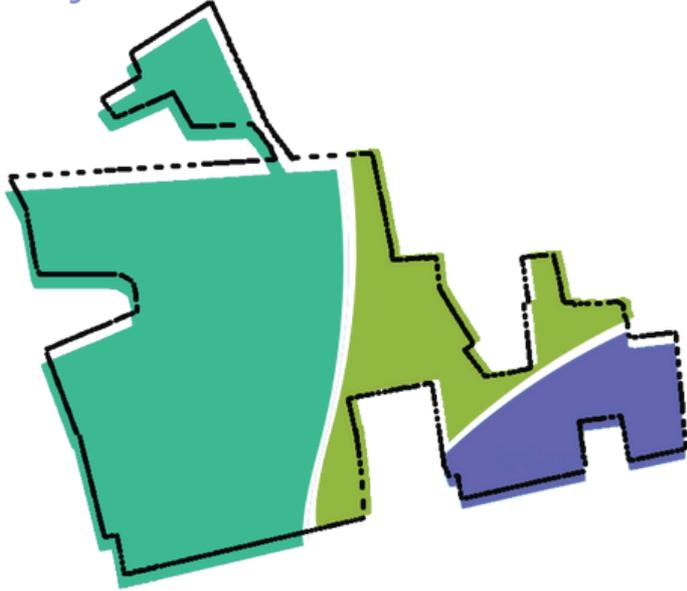
### PRÉVENTION

- Maintenir les dispositifs de médiation et d'éducation et de prévention (3 F et les Chaises)
- Soutenir les initiatives visant à investir positivement les espaces publics



# PONT BORDEAU

SAINT-JEAN DE BRAYE



## Descriptif

Avec 1299 habitants, 3 bailleurs dont deux bénéficiant de l'abattement de la taxe foncière et 2 copropriétés, le quartier du Pont Bordeaux a connu depuis 2011 une requalification d'ampleur des espaces publics et des logements sociaux redonnant une image plus qualitative avec des équipements de proximité: une plaine sportive de jeux et de loisirs, un pôle d'économie sociale et solidaire, un centre social au cœur du quartier, des associations de proximité, des projets innovants comme le terrain d'aventure, des équipements sportifs et quelques commerces de proximité.

Toutefois, la sécurité et la tranquillité publique comme la prévention le plus en amont restent des priorités actuelles: trafic de stupéfiants avec l'implication des plus jeunes, regroupements place Avicenne et ses nuisances, réussite éducative auprès des enfants et de leurs parents.

Le conseil citoyen reste un acteur à part entière pour interpellier les élus et institutions afin d'améliorer la vie des habitants du quartier.

Le quartier a conservé le même périmètre que celui de 2015 au niveau de la géographie prioritaire.



## POPULATION

46% 

54% 

41% moins de 25 ans



## REVENU

41% Taux de pauvreté

1150€ Revenu médian\*



## EMPLOI

53% Taux d'emploi



## CADRE DE VIE

78% Des habitants se sentent en sécurité

78% Satisfaction sur la relation entre habitants



## ÉDUCATION

39% Non diplômée

*Source : données INSEE 2019 sur la base de l'ancienne géographie prioritaire - en attente d'actualisation Concertation 2023*

*CAF/Pôle emploi 2022*

*\*Revenu médian mensuel par unité de consommation*

1299

Habitants

2

Dispositifs citoyens

12

Equipements

9

Associations



## PARTICIPATION CITOYENNE



### Taux de satisfaction des habitants :

**85%** Propreté du quartier

**81%** Vie associative

**80%** Transport et mobilité

### Points de vigilance (taux d'insatisfaction) :

**40%** Offre de santé

**40%** Commerces et services de proximité

**33%** Accès à l'emploi

### Difficultés spécifiques des habitants :



Offre de santé  
l'accès aux soins



Le numérique et la  
complexité  
administrative



L'accès au logement  
et son coût



La garde des  
enfants.



La sécurité  
des enfants

### 5 Priorités 2024 -2030 souhaitées par les habitants :

**1** Le lien avec les bailleurs/accès logement

**2** Le soutien à la vie associative

**3** Les équipements sportifs et culturels

**4** La santé

**5** L'accès à l'emploi



enquête 2023 - 113 habitants ont répondu au questionnaire  
Concertation citoyenne



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



### ÉMANCIPATION

#### ÉDUCATION

- Développer l'accompagnement à la scolarité et veiller à la complémentarité des actions, impliquer les parents
- Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française

#### LOGEMENT, MIXITE

- Associer les habitants pour les actions des bailleurs sur les QPV dans le cadre de l'abattement TFPB.

#### ACCÈS AUX DROITS

- Faciliter l'accès aux numériques/permanence France Service
- Renforcer l'information jeunesse au Pont Bordeaux
- Créer un conseil citoyen jeune
- Permettre aux jeunes d'être à l'initiative des projets

#### LIEN SOCIAL, SPORT ET CULTURE

- Développer davantage d'évènements culturels et sportifs sur la plaine (spectacles, cinéma, tournoi interquartiers...) et l'ouverture du quartier
- Augmenter les activités durant les vacances pour les enfants, les familles,
- Proposer des animations entre les voisins (vide-grenier,...)
- Agir en faveur de l'émancipation des femmes avec un axe notamment sur la santé
- Mobiliser les locataires de Scalis: conseil citoyen et actions des associations
- Être plus informé des animations de la ville

#### MOBILITE

- Penser à des solutions multiples de transport pour les horaires décalés



### SANTÉ, HANDICAP & VIEILLISSEMENT

#### ACTIONS PRÉVENTION SANTÉ

- Faciliter l'offre de santé (une pharmacie, un médecin, santé mentale) et développer les bilans de santé, liste des actions, associations en santé par quartier.
- prendre en compte les personnes âgées, faire une journée santé partenaires.
- Lever les freins en proposant des actions de pairs aidant, en formant des relais sur l'accès aux droits et aux soins



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



## EMPLOI & DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI & FORMATION

- Création d'un tiers lieu Transition de Compétences et Transition, lieu d'accueil multiple avec une priorité pour les jeunes et en lien avec le quartier.
- Développer des actions où se côtoient le public et les entreprises et le lien entre écoles et entreprises
- Lutter contre les discriminations
- Développer des crèches AVIP (à visée d'insertion professionnelle)
- Monter des actions pour l'estime de soi
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers vers des dispositifs spécifiques de formation



## TRANSITION

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Gestion des déchets, biodéchets et des encombrants, sensibilisation des habitants en lien avec les bailleurs et la Métropole
- Mettre en place des journées du don (organisées en multipartenariat).
- Actions autour du réemploi et de la valorisation.
- Installer des jardins partagés sur du foncier des bailleurs et les faire vivre
- Avoir une plaine de jeux plus ombragée
- Identifier les familles qui sont coupées du numérique et conduire une action concertée entre les bailleurs - collectivités pour équiper ces familles en lien avec une association pour les accompagner
- Accompagner la mobilité résidentielle
- Encourager les initiatives, les expériences de nouvelles formes d'habitat (logement, RDC réservés aux personnes âgées, T4 transformé en T2)
- Pistes cyclables sécurisées
- Prévenir et sensibiliser les publics scolaires (élèves et collégiens) à toutes les formes de harcèlement numérique



## TRANQUILLITÉ

### PRÉVENTION

- Renforcer la Réussite éducative: labellisation PRE/cité éducative
- Actions de soutien à la parentalité et aux familles, rappel des droits et devoirs
- Favoriser, sensibiliser à la question plus globale de la citoyenneté
- Prévenir et lutter contre les points de deal et de trafic de stupéfiants du quartier (place Avicenne, épicerie ...)
- Favoriser l'ouverture de lieux plus tardivement le soir
- Renforcer la médiation et parents relais, implication et financement par les bailleurs



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

# GOVERNANCE & COORDINATION

## La gouvernance du Contrat de Ville

Le Contrat « Engagements Quartiers 2030 » est co-porté par Orléans Métropole et la Préfecture du Loiret. Il est animé par la Direction de projet d'Orléans Métropole en concertation étroite et permanente avec la Préfecture.

La politique de la ville s'appuie sur la capacité de chaque acteur (institutions, bailleurs, associations, conseils citoyens, habitants) à :

- Mobiliser les politiques publiques dites « de droit commun » pour s'assurer qu'elles bénéficient au moins autant aux habitants des quartiers prioritaires qu'ailleurs
- Agir en transversalité et expérimenter ensemble pour répondre de manière ajustée à des besoins spécifiques.

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a donc un double objectif :

- Rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques, en articulant le droit commun et la Politique de la Ville ;
- Favoriser un système d'échanges et un partenariat entre le niveau politique et les acteurs de terrain.

### Les signataires du Contrat de Ville

**Outre l'État et Orléans Métropole, co-porteurs du Contrat de Ville, le contrat sera signé par les communes d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-Braye, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret et les bailleurs sociaux.**

Les signataires du Contrat de Ville garantissent le déroulement de son pilotage et de son évaluation. Ils décident ainsi de tous les arbitrages sur le contrat : actions, priorités, procédures...

### Les partenaires associés

Au-delà des signataires, le Contrat de Ville associera largement tous les partenaires souhaitant être impliqués dans cette démarche, afin d'améliorer l'ensemble des politiques publiques et de créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place dans les QPV.

**Sont partenaires du Contrat de Ville les acteurs et institutions ayant produit une lettre d'engagement sur sollicitation de la Préfète du Loiret et du Président d'Orléans Métropole. La liste des partenaires identifiés pour le Contrat de Ville figure en annexe 1. Celle-ci pourra être étendue afin d'inclure tous les acteurs souhaitant s'associer à la démarche et dont la contribution peut apporter une plus-value dans l'atteinte des objectifs fixés pour les quartiers prioritaires.**

L'engagement des partenaires dans le contrat repose sur :

- La mise en œuvre des programmes et des politiques publiques conduites par chacun sur le quartier prioritaire, ou par déclinaison spécifique. Les partenaires sont invités à confirmer et préciser leurs engagements en faveur des quartiers concernés.
- Leur contribution active aux travaux et réflexions qui seront initiés dans le cadre ce contrat. À ce titre, ils sont associés à sa gouvernance (comités techniques et de pilotage, rencontres annuelles...) et à tous les groupes projets visant à assurer une déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques identifiées dans le cadre du présent contrat ou par le comité de pilotage.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

# GOUVERNANCE & COORDINATION

## La participation citoyenne

La Préfecture du Loiret et les collectivités engagées dans la Politique de la Ville, ont invité les habitants et les partenaires à réaliser une grande concertation citoyenne à l'été 2023 au sein des quartiers.

Cette concertation a permis de recueillir la parole et les contributions des habitants du quartier (observations, attentes, priorités, idées, projets...) et de dégager des priorités pour le futur contrat, adaptées aux spécificités du quartier.

Les signataires du Contrat de Ville sont garants de l'association des habitants à la définition des priorités et des actions du Contrat de Ville, au suivi de leur mise en œuvre et à l'évaluation de leurs résultats. Des moyens dédiés pourront être consacrés à la mobilisation citoyenne et au fonctionnement des collectifs d'habitants structurés afin de sécuriser de façon pérenne les conditions matérielles de leur participation.

Des rencontres avec les habitants du quartier seront pérennisées sur toute la durée du nouveau Contrat de Ville par l'organisation de :

- réunions publiques pour information, consultation et concertation avec les habitants
- rencontres (marches exploratoires) pour évoquer divers sujets qui préoccupent les habitants
- d'animations tous publics dans les quartiers prioritaires

Au moins un rendez-vous annuel dédié à la participation citoyenne sera organisé en présence du Sous-Préfet et des élus représentant Orléans Métropole et/ou les communes relevant de la politique de la ville.

Un travail partagé entre les communes, la Préfecture et la Métropole doit permettre en début de contrat, d'élaborer et/ou de préciser les outils de participation citoyenne mis en œuvre au sein de chaque quartier.

Les moyens de fonctionnement de ces instances, leur rôle, le niveau de participation attendu ainsi que les outils d'évaluation seront également définis puis validés par le comité de pilotage.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

# GOUVERNANCE & COORDINATION

## Les instances de pilotage et rendez-vous annuels

La gouvernance du Contrat de Ville est composée :

- D'un comité de pilotage : il fixe les priorités du Contrat de Ville et évalue les actions mises en œuvre. Il valide les financements accordés via l'appel à projet du Contrat de Ville.
- D'un comité technique : il prépare les décisions et travaux du comité de pilotage et du comité des financeurs.
- De groupes projets associant les partenaires opérationnels, pouvant être constitués sur décision du comité de pilotage en vue d'approfondir une thématique prioritaire ou un projet spécifique.

### Le comité de pilotage

Sous la présidence conjointe du Sous-Préfet chargé de la politique de la ville et du Vice-Président de la Métropole en charge de la politique de la ville, en lien avec les maires des communes concernées, ou leurs représentants, **le Comité de Pilotage (COPIL)** constitue l'instance politique d'orientations stratégiques du contrat. Il réunit tous les signataires et les partenaires du Contrat de Ville. Il permet la participation citoyenne à ses travaux, dans les conditions qu'il fixe.

A ce titre, il :

- **définit** les grandes orientations stratégiques, pilote la gestion opérationnelle sur l'avancement des travaux
- **valide** la feuille de route et les objectifs opérationnels annuels
- **évalue** les résultats des actions et le Contrat de Ville dans son ensemble
- **garantit** la complémentarité et l'articulation des différents dispositifs, projets et mode financement
- **favorise la mobilisation des ressources** de « droit commun » ;
- **valide** les financements spécifiques accordés aux actions présentées dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville.

Il se réunit au moins deux fois par an :

- A l'issue de l'appel à projet du Contrat de Ville ;
- Avant l'ouverture de l'appel à projet du Contrat de Ville, pour valider la feuille de route et les objectifs opérationnels de l'année suivante et réaliser le bilan des réalisations de l'année précédente.

Pour l'établissement de cette feuille de route annuelle, il sélectionne au moins une thématique prioritaire ou un projet devant faire l'objet d'un travail approfondi, et décide pour cela de la constitution de groupes projets spécifiques associant les partenaires opérationnels. **Ces priorités annuelles peuvent faire l'objet de financements dédiés et renforcés dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville.**

### Le Comité technique

Co-animé par l'État et Orléans Métropole, le **Comité Technique (COTECH)** intercommunal est chargé de conduire et suivre la mise en œuvre du Contrat de Ville dans ses dimensions stratégiques et opérationnelles comme dans ses dimensions territoriales et thématiques.

Il réunit les représentants des signataires du Contrat de Ville, ainsi que toute personne ou institution qu'il juge utile d'associer en fonction des champs traités.

A ce titre, il :

- prépare les décisions du Comité de Pilotage et en assure le suivi
- élabore le programme annuel des actions et en assure la mise en œuvre
- prépare le lancement des appels à projet et les priorités annuelles associées
- prépare les bilans et évaluations des actions et du contrat dans son ensemble



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité

# GOUVERNANCE & COORDINATION

## Les instances de pilotage et rendez-vous annuels

### Rendez-vous annuels

En présence de l'État, des représentants d'Orléans Métropole et des communes, trois rendez-vous annuels sont prévus :

- Un rendez-vous dédié à la participation citoyenne
- Une rencontre avec les bailleurs sociaux
- Une rencontre avec les acteurs associatifs

Ces temps seront organisés à l'initiative de la Métropole et de la Préfecture.

### Ingénierie au service du Contrat de Ville

La **Direction de projet** d'Orléans Métropole assure l'élaboration et l'animation du Contrat de Ville sous l'autorité du Président d'Orléans Métropole, et en coordination étroite et permanente avec la Préfecture (service chargé de la politique de la ville et délégués du Préfet).



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## ÉVALUATION

L'article 6 de la loi du 21 février 2014 pose l'obligation de l'évaluation des Contrats de Ville.

Conformément au cadre national et notamment l'instruction nationale du 4 janvier 2024, l'évaluation de ce contrat « engagements quartiers 2030 » sera organisée avec plusieurs temps forts :

- **Une réunion annuelle**, avec l'ensemble des signataires et des partenaires, afin de suivre notamment l'avancée du Contrat de Ville en s'appuyant sur un nombre limité d'indicateurs de résultats correspondant à une réalité opérationnelle visible pour les habitants
- **Une évaluation à mi-parcours attendue en 2027** pour actualiser les orientations stratégiques pour la seconde partie du contrat et préparer l'évaluation finale.
- **Une évaluation en fin de contrat en 2030** : elle portera sur l'évolution de la situation des quartiers prioritaires, sur la gouvernance, sur le partenariat et la mobilisation des partenaires.

La phase d'évaluation doit être associée à chaque étape du contrat : conception, suivi des actions et bilan. Elle doit veiller à ce que les objectifs formulés soient accessibles et mesurables.

Afin de mener à bien cette démarche de suivi et d'évaluation, une méthodologie doit être définie, de façon collégiale dès le début de ce contrat précisant les indicateurs de résultats identifiés, la répartition des rôles et les indicateurs que signataires et partenaires s'engagent à fournir. Ce protocole d'évaluation sera travaillé en 2024 par le comité technique avant d'être présenté au comité de pilotage pour validation début 2025 au plus tard. Il pourra être complété au fur et à mesure du Contrat de Ville.

Un rapport annuel politique de la ville est établi par la Métropole chaque année. Il pourra servir à alimenter le bilan annuel de la mise en œuvre du Contrat de Ville sur les 10 quartiers prioritaires. L'évaluation du contrat de ville s'appuiera également sur :

- Des concertations auprès de la population des QPV sous différents formats (questionnaires, réunions, concertations hors les murs,...) organisés, à intervalles réguliers, en lien avec les instances de participation citoyenne de chaque quartier prioritaire.
- Les données disponibles de l'INSEE
- Les indicateurs définis dans les actions menées dans le cadre des appels à projets.
- Les données collectées sur les dispositifs existants et démarches connexes au Contrat de Ville (NPNRU, GUSP, TFPB, cité éducative/PRE,...)
- Les bilans des dispositifs de participation citoyenne

### CLAUDE DE REVOYURE

Le présent Contrat de Ville est amené à être enrichi par voie d'avenant en fonction de l'évolution des territoires, des problématiques posées et des évolutions institutionnelles et législatives.



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



# SIGNATAIRES

**Pour la Préfecture du Loiret**

Mme Sophie BROCAS  
Préfète du Loiret

**Pour Orléans Métropole**

M. Serge GROUARD  
Président

**Pour Orléans**

M. Serge GROUARD  
Maire

**Pour Saint Jean de Braye**

Mme Vanessa SLIMANI  
Maire

**Pour Fleury-les-Aubrais**

Mme Carole CANETTE  
Maire

**Pour Saint Jean de la Ruelle**

M. Fabien RIVIÈRE DA SILVA  
Maire

**Pour le Conseil Régional  
du Centre-Val de Loire**

M. François BONNEAU  
Président

**Pour le Conseil  
Départemental du Loiret**

M. Marc GAUDET  
Président

**Pour les Résidences de  
l'Orléanais**

M. Philippe PARNET  
Directeur Général

**Pour 3F Immobilière  
Val de Loire**

M. Souleye DIOUF  
Directeur Général

**Pour ICF Atlantique  
Centre Val de Loire**

M. Christophe BOITEL  
Directeur Général Adjoint

**Pour France Loire**

Mme Anne-Laure CLÉMENT-RUDA  
Directrice des Partenariats  
Stratégiques, Produits et Services

**Pour LogemLoiret**

M. Olivier PASQUET  
Directeur Général

**Pour Valloire  
Habitat**

M. Vincent HENNERON  
Directeur Général

**Pour Pierres et Lumières**

M. Eric LEDOUX  
Directeur Général

**Pour CDC Habitat**

M. Camille BONIN  
Directeur interrégional

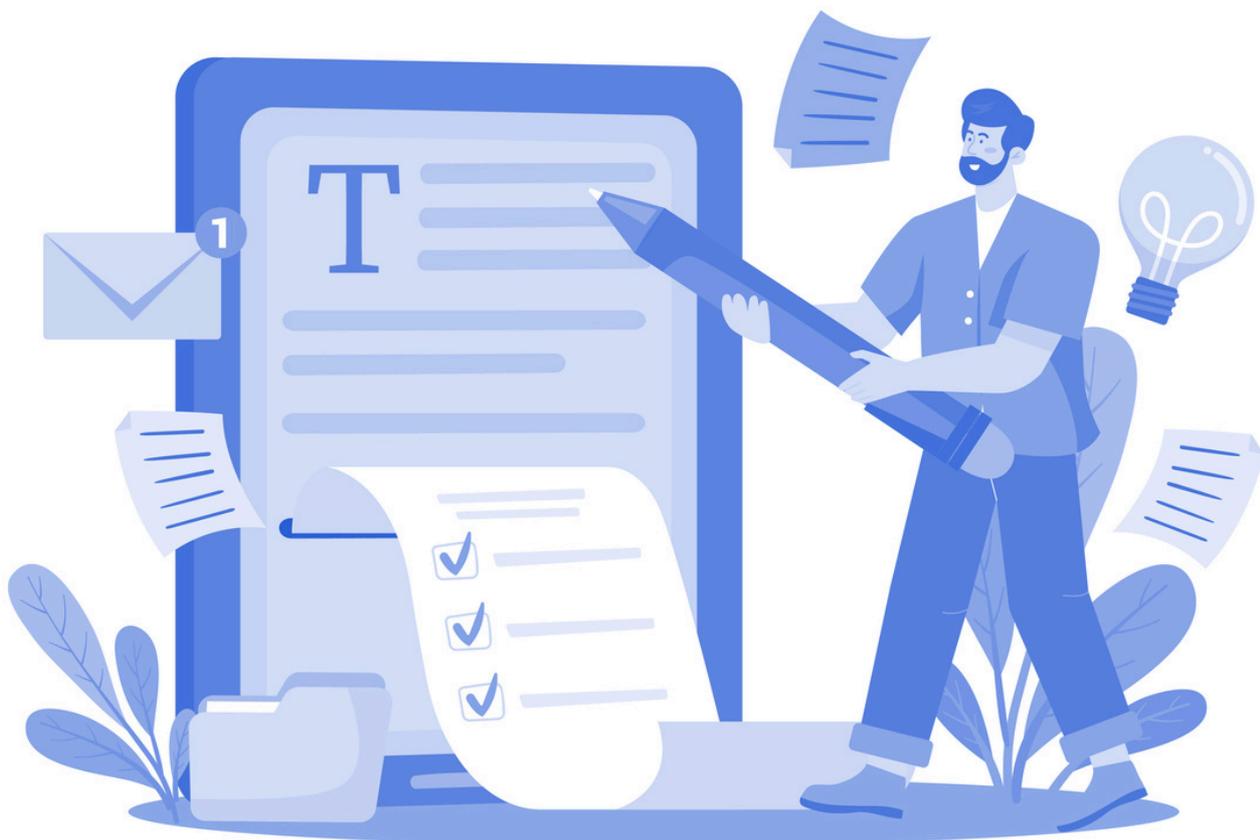
**Pour Scalis**

M. Virginie CORBERAND  
Directrice Générale

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## ANNEXES

### ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES & PARTENAIRES



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



### LES SIGNATAIRES

#### LES SIGNATAIRES

- État (Préfète du Loiret)
- Orléans Métropole
- Ville d'Orléans
- Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Ville de Fleury-les-Aubrais
- Ville de Saint-Jean-de-Braye
- Conseil Régional Centre-Val-de-Loire
- Conseil Départemental du Loiret
- Bailleurs sociaux de la métropole :
  - Les résidences de l'Orléanais,
  - Valloire Habitat
  - 3F Centre Val de Loire
  - France Loire,
  - Scalis ( groupe polylogis)
  - Logem Loiret
  - CDC habitat
  - ICF habitat
  - Pierres et Lumières

#### Liste des institutions/structures partenaires du Contrat de Ville (non définitive) :

- Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN)
- Rectorat
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- CPAM
- CAF
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Banque Des Territoires (BDT)
- Banque Publique d'Investissement (BPI France)
- France travail
- Mission Locale de l'Orléanais
- AFPA
- Têtes de réseau Entreprises : club les entreprises s'engagent
- Fondation Orléans
- ADEME
- Les conseils citoyens
- Tribunal judiciaire d'Orléans\*
- Procureur de la République\*

\*sous réserve de confirmation



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



### L'ETAT

#### 1. Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

- Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par BPI France et la Banque des Territoires
- Pérennisation du Programme d'inclusion par le travail indépendant
- Déploiement d'un fonds en faveur des associations pour remobiliser les plus éloignés de l'emploi
- Mise en place de 300 pactes plein emploi
- Développement de l'apprentissage dans les QPV
- Ouverture de 4 nouveaux centres EPIDE (Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) et plan d'actions pour accueillir 5 000 nouveaux jeunes issus de QPV
- Développer la formation des jeunes issus des QPV dans les écoles de production
- Développer le mentorat, ouverture de classes Prépa Talents dans les QPV
- Augmenter à 5 000 le nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »
- Redonner de la lisibilité aux dispositifs fiscaux favorisant l'activité économique dans les quartiers (Zones Franches Urbaines)

#### 2. La transition écologique et énergétique

- Doublement de la part du « Fonds Vert » investie dans les QPV, plan de rénovation des écoles
- Ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « Quartiers Résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers
- Lancement d'un concours d'architecte « Quartiers de demain » avec 10 quartiers volontaires pour la renaturation
- Création d'espaces nature accessibles à tous et multiplication des « aides éducatives » dans les QPV

#### 3. L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

##### Les Services publics :

- Ouverture 8h-18h des collèges, ouverture des écoles primaires dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers
- Finalisation du déploiement des France Services et élargissement du bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation
- Achèvement de la couverture des QPV en Centre sociaux et Espaces de Vie Sociale



Emancipation



Santé - Vieillessement



Emploi



Transition



Tranquillité



### L'ETAT

#### Les Services publics (suite) :

- Formation de 2 500 aidants numériques et conseillers numériques (France Numérique Ensemble)
- Réforme du statut des adultes-relais, renforcement de la présence de gardiens dans les logements sociaux
- Poursuite du fonds de co-investissement de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour la création de 10 centres de santé et 100 crèches dans les QPV

#### Logement, mixité :

- Limitation de la concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements sociaux

#### La mobilité :

- Priorisation de la desserte « vélo » des QPV dans les appels à projets du fonds Mobilité actives, amplification du dispositif « Savoir rouler à vélo »
- Bonus financier pour les projets TCSP (Transports Collectif en Site Propre) et pôles d'échanges multimodaux desservant les QPV
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solidaire en matière de transports en commun

#### La réussite éducative :

- Généraliser les « Cités éducatives »
- Favoriser l'accès aux internats d'excellence
- Implanter des campus connectés dans les QPV
- Augmenter le nombre de colocations solidaires étudiantes dans les QPV
- Renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



### L'ETAT

#### La santé, accès aux soins, autonomie :

- Regrouper des professionnels dans les Centres de santé et proposer un accompagnement psycho-social, mobiliser les acteurs de « l'aller vers » les plus éloignés du système de soins
- Mettre en place le programme « Mieux manger pour tous »
- Renforcer la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux non scolaires
- Accroître le nombre de stages ambulatoires et encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers
- Expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées dans 20 QPV à travers de nouvelles formes de partenariat entre bailleurs et associations
- Flécher des moyens du programme d'investissement dans les résidences d'autonomie pour rénover et moderniser plus particulièrement les résidences situées dans les QPV

#### La culture :

- Etendre les horaires des bibliothèques dans 500 quartiers
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV
- Multiplier les « Micro-folies » et encourager l'utilisation du Pass-culture

#### Le sport :

- Labelliser et déployer 10 000 clubs sportifs
- Déployer 1 000 éducateurs sportifs par un financement de 1 000 clubs pour qu'ils recrutent et forment ces éducateurs, à hauteur de 20 000 € annuels par club sur 3 ans
- Mettre en place le plan « 5 000 terrains de sport »

### 4. La tranquillité et la sécurité publique

- Déployer le dispositif « Force d'Action Républicaine » (FAR) : forces interministérielles pouvant mobiliser des moyens nationaux, régionaux et départementaux pour renforcer l'action de l'Etat dans les territoires en crise dans le cadre de la restauration de l'ordre et d'un travail d'apaisement (éducation, insertion, prévention, travail d'investigation en profondeur)
- Augmenter la présence policière sur la voie publique et favoriser le rapprochement police-population par la création de postes de Délégué de la Cohésion Police-Population (DCPP)



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



### LE CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL-DE-LOIRE

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Le présent article précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagées dans les Contrats de ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

#### **Concernant les enjeux liés à « l'émancipation pour tous » :**

En matière d'action éducative et du public jeune, la Région intervient pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote. Plus globalement, telle qu'exprimée et précisée dans le pacte régional des jeunes 2022-2028, la Région porte des ambitions et des actions en faveur de la jeunesse.

Concernant l'accès aux soins et à la santé, la Région favorise notamment le déploiement des structures d'exercice regroupé et s'investit dans le champ du salarié des professionnels de santé via le GIP Pro santé.

En matière de soutien aux actions culturelles et sportives, la Région encourage l'accès à la culture et l'exercice des droits culturels pour toutes et tous, le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

La Région agit pour l'égalité des chances notamment à travers des leviers en faveur de l'inclusion numérique.

#### **Autour des enjeux liés au « plein emploi pour les habitants » :**

Au titre de la compétence Formation Professionnelle, en faveur de la mobilisation des publics vers la formation, notamment les dispositifs de formation aux compétences de base et transversales, actions DEFI – Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

En faveur du soutien à la création et au développement d'activités, à travers ses outils d'aide aux entreprises et de soutien aux projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises en articulation avec les EPCI.



### LE CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL-DE-LOIRE

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la mobilité figure parmi un des freins à l'emploi pour lesquels la Région a des capacités d'action y compris dans ces quartiers : pour identifier et faciliter l'accès aux solutions de mobilité (conseils en mobilité, mobilités solidaires...), et pour encourager les mobilités douces et accompagner les dynamiques en faveur du report modal.

#### **Autour d'enjeux liés à la « transition écologique et énergétique » :**

La Région fait de lutte contre le changement climatique un axe majeur et transverse de ses politiques publiques. La Région est engagée notamment en faveur de la réduction des besoins énergétiques des logements et des bâtiments publics en soutenant des rénovations complètes permettant un réel gain énergétique. Le déploiement d'ENR est également favorisé par la Région.

L'amélioration du confort thermique des espaces publics constitue un axe prioritaire d'adaptation au changement climatique. Le recyclage du foncier constitue également un levier sur lequel la Région souhaite s'investir.

La Région peut accompagner des initiatives en faveur des circuits alimentaires de proximité et de l'économie circulaire.

La Région a fait du renouveau démocratique et de l'égalité entre les femmes et les hommes des marqueurs forts de son action et déploie des mesures en la matière.

Enfin, la Région, aux côtés de l'Etat soutient le centre de ressources Villes au carré pour ses actions de veille, expertise et conseils auprès des acteurs de la politique de la ville et constitue un relais avec les chefs de projets.

*La Région interviendra dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional. Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande. A l'issue de l'instruction, la Commission permanente régionale sera sollicitée, seule compétente pour accorder l'attribution d'une aide régionale. Les montants de subventions régionales qui pourraient apparaître dans le présent Contrat seraient mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville.*



### LE CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL-DE-LOIRE

#### La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027 a défini des mesures qui ont vocation à s'inscrire dans les priorités identifiées dans les contrats de ville :

- En matière de développement économique et de médiation numérique
- En faveur de territoires résilients avec des leviers en faveur de la transition énergétique et écologique et la mobilité urbaine
- Pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, la création et reprise d'entreprises pour des publics vulnérables, la formation des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes
- L'accès aux soins

La Région s'engage à renforcer la connaissance de ces dispositifs auprès notamment des chefs de projet de la politique de la ville.



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

Le Département du Loiret intervient dans la politique de la ville depuis plusieurs années au travers de ses compétences de droit commun et politiques volontaristes. Il a soutenu et mis en œuvre différents projets concourant au développement des quartiers prioritaires et a également développé la présence de ses services sur le terrain.

Le Département souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Un certain nombre des politiques qu'il déploie recouvrent les domaines visés par les nouveaux contrats de ville. Aussi, le présent article précise les priorités départementales et les thématiques pouvant être accompagnées au titre de ses dispositifs. Certaines actions s'inscrivant dans les programmes des Contrats de ville 2024-2030 peuvent donner lieu à une mobilisation du Département dans le cadre de ses politiques de droit commun.

**Les priorités départementales qui s'articulent avec les enjeux définis dans les contrats de ville portant sur l'émancipation pour tous, le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires, la transition écologique et énergétique et la tranquillité et la sécurité publique sont précisées ci-dessous :**

#### 1. La mobilisation des agents départementaux dans les quartiers prioritaires

Dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, le Département mobilise ses agents sur l'ensemble du territoire et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, médecins de Protection Maternelle et Infantile - PMI, puéricultrices...).

Les professionnels des Agences Départementales des Solidarités (ADS) proposent aux usagers des rendez-vous ou des visites à domicile sur les quartiers prioritaires pendant lesquelles ils assurent un accompagnement des publics (accueil, écoute, information, orientation ...). Ils interviennent sur des problématiques variées telles que le logement, l'accès aux droits, l'insertion sociale ou professionnelle, la perte d'autonomie, etc.... Ils soutiennent et accompagnent les parents dans leur fonction éducative. Le Conseil départemental du Loiret est vigilant quant à l'adaptation des modes de suivi et d'accompagnement des publics en difficulté face à l'évolution de la demande sociale. À noter que certains services d'accueil du public du Département du Loiret sont situés directement dans les périmètres des quartiers prioritaires.

- En complémentarité, le Département souhaite promouvoir et développer le développement social local qui a pour finalité d'apporter une réponse globale aux usagers avec l'implication des personnes accompagnées et des acteurs locaux. Ce dernier sera porté par les professionnels des ADS.



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

#### 2. L'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté (jeunes, bénéficiaires du RSA...)

Le Département du Loiret poursuit une politique d'insertion tournée vers un objectif d'employabilité et de retour à l'emploi des publics en difficulté, en lien avec les structures associatives et partenaires locaux. La vocation première est de mettre à disposition des publics les moyens nécessaires vers une autonomie sociale et économique. Il s'investit notamment auprès des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), des jeunes en grande difficulté, dans une logique préventive, et auprès de personnes connaissant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement autonome. Il poursuit son partenariat avec les Missions locales et les structures associatives en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (en dehors du territoire d'Orléans Métropole), mais également en faveur des plus défavorisés. Enfin, le Département poursuit le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics au bénéfice des publics en difficulté.

Il s'est engagé depuis mars 2023, dans l'expérimentation sur l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, avec une volonté forte de construire des dynamiques de parcours « sans couture » en s'appuyant sur les acteurs territoriaux.

Afin de répondre à la diversité des besoins des bénéficiaires du RSA sans moyen de se déplacer et pallier ainsi à leurs difficultés, le Département impulse et développe des actions de mobilité en lien avec les partenaires et les structures associatives sur le territoire départemental afin de favoriser l'accès, le retour et le maintien à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail.

Le Département du Loiret se donne les moyens nécessaires afin d'aider et d'encadrer les initiatives des bénéficiaires du RSA souhaitant trouver ou retrouver une activité professionnelle en créant leur propre emploi afin de sortir du dispositif RSA. À ce titre, il finance des actions d'accompagnement à la création d'entreprise et de suivi post-crétion afin de pérenniser les entreprises créées sur l'ensemble du territoire.

En vue de favoriser le retour à l'emploi des publics qu'il accompagne, le Département apporte également un soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour permettre à des bénéficiaires du RSA sans emploi, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion au sein de structures spécifiques (Ateliers et Chantiers d'Insertion, Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion,...).

Il s'engage également dans le cadre du cofinancement de Contrats Uniques d'Insertion et des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion, au profit des bénéficiaires du RSA relevant de sa compétence.



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

- Le soutien en matière d'accompagnement social lié au logement et dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) :

Le Département intervient pour accompagner des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, notamment en accordant des aides financières pour leur faciliter l'entrée ou le maintien dans le logement.

Des mesures d'accompagnement social lié au logement sont mises en place pour les publics les plus en difficulté. De plus, les agents du Département déploient leurs interventions et leur expertise en matière de logement (accès au logement locatif social, prévention des expulsions locatives...).

En tant que co-pilote du Plan Solidarité Logement 45 (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées - PDALHPD), le Département souhaite poursuivre les actions engagées dans le cadre de ce plan mais aussi travailler sur de nouveaux projets dans un contexte en permanente évolution où les difficultés de logement ne cessent de croître et touchent un public de plus en plus varié et vulnérable : la prise en compte des problématiques de santé au sein du parcours résidentiel des ménages, l'articulation insertion/emploi et hébergement/logement, la lutte contre la précarité énergétique, la mobilisation et le développement d'offres de logements adaptés, la coordination entre les différents dispositifs d'accompagnement social en lien avec l'hébergement et le logement ...

### 3. L'implication au titre du soutien aux familles et à l'éducation

La politique de prévention mise en œuvre par le Département, s'exerce auprès des jeunes et des familles en situation psycho-sociale et éducative fragilisée. Elle est mise en œuvre dans tous les espaces de vie de l'enfant, au sein de la famille de l'école et du quartier, comme sur tout le territoire du Loiret. Elle concourt à des objectifs de cohésion sociale grâce à des actions de soutien à la parentalité, à l'insertion sociale des jeunes et de leurs familles, de lutte contre l'absentéisme et l'échec scolaire, de repérage des risques de dérive et d'inadaptation sociale. La PMI, par son action au sein des quartiers et au sein des établissements scolaires, contribue au dépistage de troubles susceptibles d'impacter la scolarisation et l'intégration de l'enfant, de prévenir des troubles cognitifs et comportementaux et d'orienter vers les consultations spécialisées. Afin de favoriser la mise en œuvre de projets destinés à soutenir les mineurs dans leur intégration sociale et scolaire et les accompagner dans leur réalisation, des aides financières peuvent être attribuées par le Département.

Le Département intervient également au titre de la prévention spécialisée afin de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale (hors Métropole d'Orléans qui dispose de la compétence).



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

Il peut ainsi participer au financement d'actions établies :

- Visant prioritairement les adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans qui ne peuvent ou ne veulent pas s'adresser aux dispositifs habituels d'intégration sociale, culturelle et économique.
- Reposant sur un diagnostic préalable mettant en évidence des phénomènes d'inadaptation sociale.
- Intervenant sur l'environnement afin de contribuer au maintien ou au rétablissement des règles de vie sociale.
- S'inscrivant dans une logique de partenariat avec l'ensemble des autres services en lien avec cette problématique.

#### 4. L'action du Département du Loiret en faveur de la Jeunesse

Le Département, depuis de nombreuses années, déploie une politique éducative globale et transversale qui contribue à la formation des futurs citoyens. Lors de chaque rentrée, de nombreux collégiens franchissent les portes des collèges Loirétains (rentrée 2023, environ 31 600 collégiens). Ce sont autant de jeunes Loirétains autant d'adolescents, autant de femmes et d'hommes en devenir... Les années collèges constituent une étape charnière du développement de l'enfant, une période essentielle dans sa construction.

Conscient de ces enjeux, au titre du présent mandat, le Département concentre son engagement en faveur de la réussite éducative des collégiens Loirétains qui se structure en trois axes :

- Favoriser la réussite scolaire et professionnelle des collégiens Loirétains,
- Favoriser leur santé et bien-être,
- Favoriser leur émancipation citoyenne.

Les actions éducatives facilitent ainsi la découverte des métiers, la persévérance scolaire, encouragent la lecture, les activités culturelles et sportives. Elles favorisent également l'engagement citoyen.

#### 5. L'accès à la culture et la pratique sportive

Favoriser l'accès des plus démunis à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme éducatif est une exigence essentielle afin de maintenir le lien entre les personnes en situation précaire et la société. Le Département lutte ainsi contre les exclusions, en favorisant l'accès à la culture des personnes qui en sont exclues par la mise à disposition de places à titre gratuit (via les travailleurs sociaux dans le cadre de projets d'accompagnements ou les associations comme Cultures du cœur) pour l'accès à des manifestations et des équipements, dont il a la charge.



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

#### 6. La Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie

À travers la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie, le Département arrête le programme coordonné de financement des actions et s'engage à lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

Les objectifs retenus dans le cadre du programme de financement sont notamment :

- Le bien-être et le bien vieillir global,
- La lutte contre l'isolement,
- Le soutien aux actions d'accompagnement des aidants.

#### 7. Politique du Département en matière d'Habitat

Le Département conduit une politique volontariste dans le domaine de l'habitat, lequel constitue un enjeu fort pour l'aménagement et le développement économique du territoire. Depuis 2006, par délégation de compétences de l'État, il décide de l'attribution des aides à la pierre sur le territoire Loirétain (en dehors du périmètre de la Métropole d'Orléans, elle-même délégataire des aides à la pierre).

À ce titre, il favorise d'une part la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, et soutient d'autre part l'amélioration de l'habitat dans le secteur privé (dans l'objectif de traiter l'habitat indigne et dégradé, de lutter contre la précarité énergétique et d'adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap).

Il intervient ainsi auprès des propriétaires occupants comme des bailleurs sociaux ou privés. Il accompagne et appuie également les collectivités locales souhaitant s'engager dans des procédures stratégiques en matière d'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et études pré-opérationnelles, Plan de sauvegarde de copropriétés...).



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

#### 8. La démographie médicale

Le Plan Priorité Santé 2023-2027 du Conseil départemental du Loiret vise à garantir un accès aux soins de qualité et de proximité pour les habitants. Ce plan renforce la politique publique en faveur de la démographie médicale, en place depuis 2017.

Il se concentre sur quatre axes principaux :

" Favoriser l'accès aux soins des Loirétains : Le but est d'assurer l'accès à des soins de qualité à proximité pour les habitants, notamment dans les zones confrontées à une baisse de la densité médicale.

" Faciliter l'installation des professionnels de santé dans les territoires : Le Département investit dans la création de cabinets, dans la création de Maisons de santé, dans l'adaptation des locaux aux nouvelles pratiques médicales, et dans l'aide à l'installation des professionnels dans les cabinets médicaux et paramédicaux.

" Devenir une terre de formation : il y a une forte volonté de recruter, fidéliser et former les étudiants en médecine et stages dans le département. Le Département propose des bourses aux étudiants en médecine, en contrepartie d'une obligation d'exercer 5 ans dans le Loiret.

" Renforcer l'attractivité du Loiret : le Département s'engage à rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé par diverses mesures.

Ce plan comprend 11 actions concrètes et opérationnelles, incluant des solutions de soins et de prévention, un renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des professionnels de santé et des étudiants, et le financement d'actions innovantes en santé. La création d'une faculté de médecine à Orléans et l'évolution des bourses d'études, montrent la volonté du Département de répondre aux besoins croissants de la population, notamment en raison du vieillissement démographique et des tensions dans les professions médicales et paramédicales.

#### 9. La lutte contre la fracture numérique et accès aux services publics

La "Feuille de Route France Numérique Ensemble" pour la période 2024-2027, conçue par le Conseil départemental du Loiret en collaboration avec Orléans Métropole, se concentrera sur l'inclusion numérique. Elle vise à s'adapter aux besoins changeants de la société, en restant dynamique, évolutive, participative et inclusive.



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

La "Feuille de Route France Numérique Ensemble" pour la période 2024-2027, conçue par le Conseil départemental du Loiret en collaboration avec Orléans Métropole, se concentrera sur l'inclusion numérique. Elle vise à s'adapter aux besoins changeants de la société, en restant dynamique, évolutive, participative et inclusive.

La feuille de route s'articule autour de plusieurs axes principaux :

- Renforcement de l'Inclusion Numérique et Sensibilisation au numérique durable : développer des initiatives pour l'autonomisation numérique des habitants, y compris la mise à disposition de matériel informatique reconditionné et la sensibilisation au numérique durable.
- Développement de formations et d'ateliers numériques : professionnaliser les acteurs de l'inclusion numérique dans les territoires, notamment les agents des communes, les bénévoles d'associations et les clubs informatiques.
- Accroître les Compétences Numériques des habitants : intégrer les formations numériques dans les programmes de travailleurs bénéficiant du RSA, ainsi que pour les étrangers allophones et réfugiés.
- Sensibilisation et Éducation aux usages numériques : mettre l'accent sur l'information et la formation des jeunes et des familles sur les bons usages du numérique et la sécurité en ligne.
- Support et accompagnement personnalisé : fournir un soutien personnalisé pour l'utilisation des services numériques, notamment par le déploiement de médiateurs numériques itinérants.
- Collaboration et partenariat : renforcer la collaboration entre les acteurs locaux, y compris les entreprises, pour améliorer l'efficacité des actions numériques.
- Suivi et évaluation : assurer un suivi régulier et une évaluation des actions, notamment par le biais d'observatoires de l'inclusion numérique et des systèmes de suivi des formations.
- Coordination des actions : coordonner les efforts et les projets entre différentes structures pour un impact plus significatif.

Enfin, le Département favorise l'évolution des services publics en dotant les Agences Départementales des Solidarités d'Espaces Services Publics (bornes de proximité équipées d'Internet et de visioconférence pour entrer en relation avec certains services publics sans avoir à se déplacer).



### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

#### A. Développement économique des territoires

Le Département est un acteur clé du développement économique et de l'harmonisation territoriale. En se focalisant sur le déploiement du Très Haut Débit (THD), il répond à un besoin essentiel d'inclusion numérique, soutenant ainsi l'économie locale et offrant aux résidents et aux acteurs économiques un accès équitable aux services numériques. Cette initiative est cruciale pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans tout le département.

Par ailleurs, le Département du Loiret joue un rôle vital dans l'aménagement et la modernisation du réseau routier. En entretenant et en améliorant les infrastructures routières, il facilite la mobilité, soutient les échanges commerciaux et favorise le tourisme, éléments fondamentaux pour le développement économique du département.

Le soutien important aux équipements et projets des collectivités et des bailleurs sociaux génèrent des emplois, dynamisent l'économie locale et améliorent significativement la qualité de vie des habitants. Elles rendent le Loiret plus attractif pour les nouveaux résidents et les investisseurs, grâce à des infrastructures modernes et des services de qualité.

#### 10. Le soutien à l'équipement des communes :

Le Département du Loiret propose une politique d'aides aux territoires structurée autour de 2 axes clés pour soutenir les collectivités locales :

1. Soutien à l'investissement des collectivités : ce soutien se décline en trois volets

- investissement d'intérêt supra-communal,
- communal,
- départemental ou supra-départemental.

2. Ingénierie de projets : le Département offre un bouquet de services aux élus locaux pour l'élaboration de projets (Cap Loiret).

Les éléments évoqués ci-dessus, sont mentionnés à titre indicatif afin de valoriser l'intervention possible du département et n'engagent pas la collectivité départementale.

Les différents dispositifs de droit commun relevant de la compétence du Département du Loiret peuvent être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures départementales et de la validation de l'Assemblée Départementale (dans la limite des crédits votés au budget départemental). Les montants de subvention qui pourraient apparaître dans le présent contrat seront indiqués à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité départementale.

Le Département s'engage ainsi à poursuivre sa participation aux différentes instances de gouvernance des contrats de ville, à contribuer à la fluidité du circuit des demandes de subvention et enfin à favoriser l'information sur les dispositifs mobilisables au titre du droit commun auprès des chefs de projets politique de la ville.

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## ANNEXE 3 - LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES



### LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Participer aux instances de gouvernance
- Participer aux groupes de travail du contrat de ville ( en lien avec les domaines d'intervention de la CAF)
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Mettre à disposition des moyens (compétences et expertise) au profit des habitants des quartiers prioritaires.
- Intervention financière à l'aide de ses dispositifs de droit commun pour les six thématiques suivantes :
  - La petite enfance : Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants
  - La jeunesse : Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles.
  - La parentalité : Soutenir les dispositifs parentalité et accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances.
  - L'animation de la vie sociale : Renforcer la cohésion sociale.
  - Le logement : Améliorer le cadre de vie.
  - La solidarité et l'insertion sociale : Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables.
- Mobilisation de fonds spécifiques afin de soutenir des actions entrant dans son champ de compétence menées au profit des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville.



### ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

- Participer aux instances de gouvernance
- Participer aux groupes de travail du contrat de ville (en lien avec les domaines d'intervention)
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat de ville (en lien avec les domaines d'intervention)
- Mettre à disposition des moyens (compétences et expertise) au profit des habitants des quartiers prioritaires (en fonction des disponibilités).



### FONDATION ORLEANS

La Fondation Orléans s'engage à :

- Participer aux instances de gouvernances
- Participer aux groupes de travail du contrat de ville.
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat de ville.
- Mettre à disposition des moyens (en compétence et expertise) au profit des habitants des quartiers prioritaires.

L'engagement se concrétisera par la mise en œuvre du programme EMOJI de prévention de la pauvreté des jeunes et de lutte contre le déterminisme social.

Emancipation

Santé - Vieillessement

Emploi

Transition

Tranquillité

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## ANNEXE 3 - LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES



### LA MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS

- Participer aux instances de gouvernance
- Participer aux groupes de travail du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Mettre à disposition des moyens (compétences et expertise) au profit des habitants des quartiers prioritaires.



### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

- Participer aux instances de gouvernance
- Participer aux groupes de travail du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Mettre à disposition des moyens (compétences et expertise) au profit des habitants des quartiers prioritaires.

L'engagement de la CCI, dans le cadre du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » se concrétisera également par différents objectifs et actions de la CCI Loiret :

- Création/reprise d'entreprises
  - Réunions de sensibilisation sur la création
  - reprise d'entreprise (ateliers, réunion d'information, sensibilisation des jeunes).
- Porteurs de Projets
  - Accueil, formation et accompagnement
- Apprentissage
  - Information et promotion de l'apprentissage
- Orientation
  - Mini-Stage, Nuit de l'Orienteation
- Dispositifs en faveur de l'emploi
  - La CCI Loiret assure la promotion des dispositifs en faveur de l'emploi (FDRL, ARDAN, RDV individuel et montage des dossiers)

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## ANNEXE 3 - LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES



### LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

La Banque Publique d'Investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

- **SOLUTIONS DE DROIT COMMUN** : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.
- **PROGRAMMES SPECIFIQUES** : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa[1]
- **15 briques de solutions** : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## ANNEXE 3 - LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES



### LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

**Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.**

*(1) Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.*



### CAISSE DES DÉPÔTS (BANQUE DES TERRITOIRES)

la Caisse des Dépôts via Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ... ).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. »

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## ANNEXE 3 - LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES



### LES ENTREPRISES S'ENGAGENT DU LOIRET

Le club Les Entreprises S'engagent du Loiret (LES Loiret) partenaire des contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 » du Loiret sur la période 2024/2030 s'engage notamment à :

- Participer aux instances de gouvernance
- Participer aux groupes de travail du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Mettre à disposition des moyens (compétences et expertise) au profit des habitants des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, l'engagement du dispositif dans le cadre du nouveau contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" se concrétisera également par des actions de découverte de métiers, de recherche de stage pour les jeunes en QPV avec tous les partenaires mobilisés dans ce sens.



### CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat :

- Soutenir l'artisanat dans les villes et les quartiers.
- Travailler en étroite collaboration avec le contrat de ville pour faciliter l'accès à la transmission des métiers.
- Réfléchir ensemble à mettre en place des actions concrètes pour promouvoir la formation et l'apprentissage afin de garantir la pérennité des savoir faire artisanaux.



### AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

L'ADEME apportera son soutien aux collectivités signataires sur les missions qu'elle porte sur le volet « Transition Ecologique » (et ce en lien notamment avec la convention signée avec l'ANRU).



### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

La **CPAM Du Loiret** s'engage à mobiliser son expertise et ses compétences pour faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la santé de la population des quartiers de ville prioritaires du département du Loiret, et à :

- Participer aux groupes de travail des contrats de ville en lien avec ses domaines d'intervention,
- Participer au suivi et à l'évaluation des actions conduites dans ses domaines d'intervention.

Ainsi, l'engagement de la Caisse Primaire, sera concentré à travers ses dispositifs de droit commun, et en particulier sur les thématiques suivantes :

- Renforcer l'accès aux droits (notamment à la complémentaire santé solidaire) et garantir l'accueil dans les territoires via le travail partenarial avec les France Services
- Déployer, par toutes actions pertinentes sur le territoire du Loiret, les 4 axes de la feuille de route nationale prévention :
  - Mon bilan prévention / l'examen de prévention en santé
  - Les dépistages organisés des cancers,
  - La vaccination
  - Le dépistage précoce des troubles de l'enfant.

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## ANNEXE 3 - LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES



### FRANCE TRAVAIL

France Travail s'engage à :

- Participer aux instances de gouvernance
- Participer aux groupes de travail du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Participer au suivi et à l'évaluation du contrat de ville (en lien avec nos domaines d'intervention)
- Mettre à disposition des moyens (compétences et expertise) au profit des habitants des quartiers prioritaires.

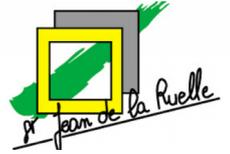
Par ailleurs, l'engagement de notre organisme dans le cadre du nouveau contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" se concrétisera également par :

- Un ciblage volontariste des dispositifs d'insertion dans l'emploi vers ces quartiers
- Des actions spécifiques visant la levée des freins à l'emploi
- Une mobilisation pour déploiement des objectifs en matière de contrats aidés, emplois francs et d'accompagnement en CEJ
- Améliorer la communication sur les opportunités d'emploi du territoire
- Favoriser le recrutement des personnes résidant en QPV en s'appuyant sur le réseau des entreprises s'engagent
- Aider à la création d'entreprise
- Les événements jobdating « Du Stade vers l'emploi » avec la mobilisation des clubs engagés
- Le développement d'Avenir pro avec l'appui des associations de mentorat et les missions locales

# CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENTS "QUARTIERS 2030"

## SIGNATAIRES & PARTENAIRES

### ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES & PARTENAIRES



Emancipation



Santé - Vieillesse



Emploi



Transition



Tranquillité



